

2024

RAPPORT ET DÉBAT

d'Orientations Budgétaires



Conseil Municipal 1er Fév. 2024

 **Ville
de
Gannat**

la ville à la campagne !

Accusé de réception en préfecture
003-210301180-20240209-24-001-DE
Date de réception préfecture : 09/02/2024

CADRE LEGISLATIF

Objectifs et dispositions légales

Préalablement au vote du budget primitif, le rapport et débat d'orientations budgétaires (ROB-DOB) permet de discuter des orientations budgétaires de la collectivité et d'informer sur sa situation.

Le DOB est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire d'une commune de plus de 3 500 habitants. (Article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) modifié par la LOI n°2015-991 du 7 août 2015 – art 107 (NOTRE)).

Rapport d'orientation budgétaire

Madame le Maire présente au conseil municipal, **dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget**, un rapport sur :

1. Les orientations budgétaires,
2. Les engagements pluriannuels envisagés,
3. La structure et la gestion de la dette,
4. Une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil Municipal.

Délibération, compte-rendu et publicité.

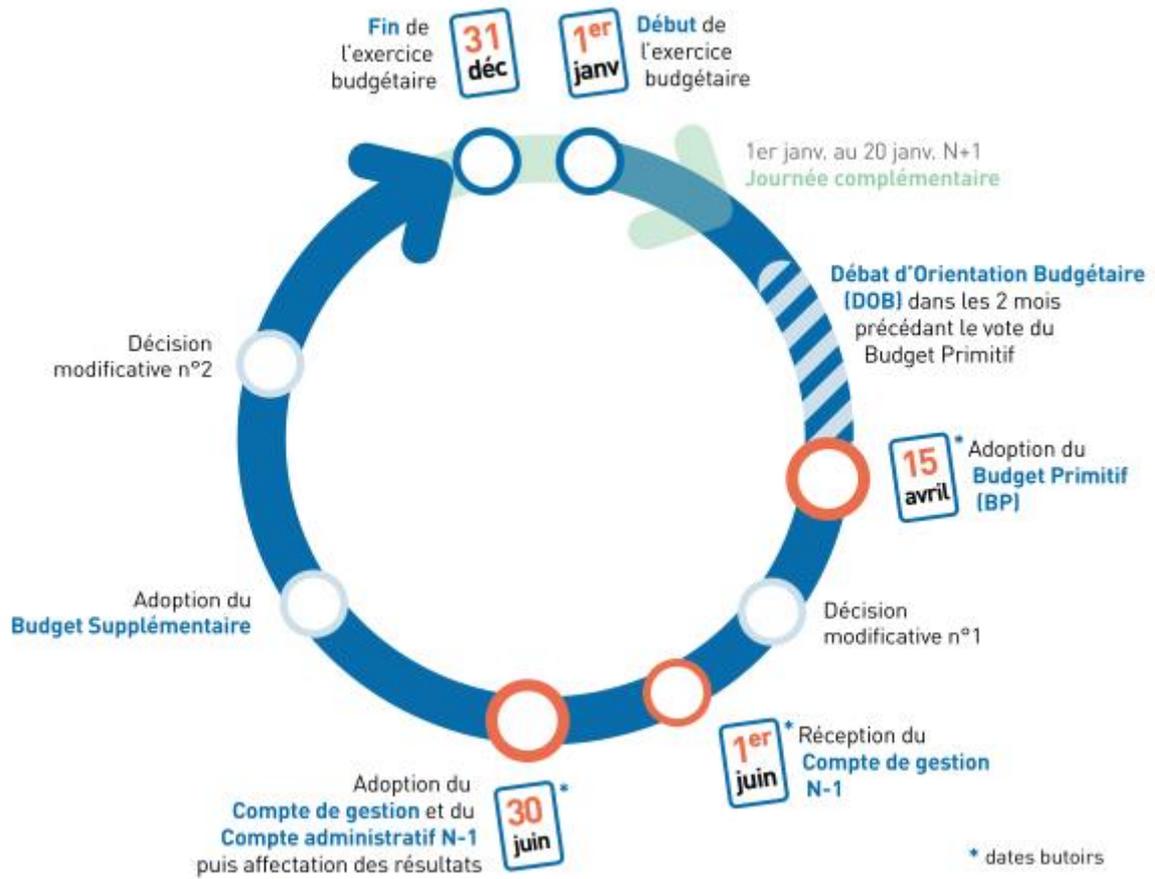
Obligatoire, la délibération permet de prendre acte de la tenue du DOB et de prémunir les collectivités contre un éventuel contentieux engagé par un tiers devant une juridiction administrative.

Le DOB est relaté dans le compte rendu de séance.

Dans un délai de 15 jours suivant la tenue du DOB, il doit être mis à la disposition du public à la mairie. Le public doit être avisé de cette mise à disposition par tout moyen site internet, publication... (*décret n°2016-841 du 24/06/2016*).

Afin de permettre aux citoyens de disposer d'informations financières claires et lisibles, le rapport adressé à l'organe délibérant à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice doit être mis en ligne sur le site internet, dans un délai d'un mois après leur adoption. (*Décret n°2016-834 du 23 juin 2016 relatif à la mise en ligne par les collectivités territoriales et par leurs établissements publics de coopération intercommunale de documents d'informations budgétaires et financières*).

LES DIFFÉRENTES ÉTAPES ET DOCUMENTS BUDGÉTAIRES¹



¹ Extrait Agence Technique Départementale de Haute Garonne.

SOMMAIRE

| | |
|---|-----------|
| PRÉAMBULE | 6 |
| PARTIE 1 : 2023, UNE ANNÉE DE TOUS LES RISQUES | 7 |
| 1.1. Un exercice 2023 où une gestion rigoureuse permet de maîtriser ce contexte inflationniste | 8 |
| 1.1.1. Vue d'ensemble du budget général – exercice budgétaire 2023 | 8 |
| 1.1.2. Un résultat de l'exercice 2023 maîtrisé par une gestion rigoureuse | 8 |
| 1.1.3. Des recettes de fonctionnement en progression | 9 |
| 1.1.4. La crise énergétique a conduit inéluctablement à l'évolution des dépenses de fonctionnement, qui a malgré tout été contenue. | 11 |
| 1.1.5. Les principales réalisations de l'année 2023 | 13 |
| 1.1.6. Les recettes d'investissement marquées par le dynamisme des opérations | 14 |
| RESTES À RÉALISER : DETAIL DES DEPENSES (PRÉVISIONNEL) | 15 |
| RESTES À RÉALISER : DETAIL DES RECETTES (PRÉVISIONNEL) | 15 |
| 1.2. La situation financière de la Ville en 5 indicateurs | 16 |
| Indicateur 1 : La capacité d'autofinancement de la Ville. | 16 |
| Indicateur 2 : Un plan d'extinction de la dette favorable | 16 |
| Indicateur 3 : Un montant des investissements qui se maintient. | 17 |
| Indicateur 4 : Des charges à caractère général maîtrisées depuis 2014 ; ce qui a permis de résister face à la crise énergétique et inflationniste | 17 |
| Indicateur 5 : Des dépenses de personnel en baisse dues aux transferts de compétences et mutualisations | 18 |
| PARTIE 2 : LE CONTEXTE DE LA PREPARATION BUDGETAIRE 2024 | 19 |
| 2.1. Les 3 indicateurs du contexte macroéconomique | 20 |
| Indicateur 1 : Le Produit Intérieur Brut (PIB) | 20 |
| Indicateur 2 : l'Indice des Prix à la Consommation (IPC) nous prédisent une année 2023 en net ralentissement. | 21 |
| Indicateur 3 : Une situation des finances publiques toujours en nette dégradation | 22 |
| 2.2. Les dispositifs d'aide face à la hausse des prix de l'énergie. | 22 |
| 2.3. La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) du bloc communal | 23 |
| 2.4. La revalorisation forfaitaire des valeurs locatives | 24 |
| PARTIE 3 : DES AMBITIONS FORTES POUR L'EXERCICE 2024 ET LES SUIVANTS | 26 |
| 3.1. Une ville responsable | 27 |
| 3.1.1. Encourager la mobilité active | 27 |
| 3.1.2. Poursuivre la transition énergétique | 28 |
| 3.1.3. Modifier les pratiques pour une transition écologique au cœur de l'administration | 29 |

| | |
|---|-----------|
| 3.1.4. Valoriser le circuit court dans les restaurants scolaires- Plan Alimentaire Territorial | 30 |
| 3.1.5. Fleurir son quartier. Une nouvelle action à conforter | 30 |
| 3.2. Une ville attractive et accueillante | 31 |
| 3.2.1. Les projets de développement urbain | 31 |
| 3.2.2. Le développement numérique et technologique est un facteur attractivité d'un territoire. | 33 |
| 3.2.3. L'Aide aux commerces | 34 |
| 3.2.4. Propreté, une activité du quotidien | 35 |
| 3.2.5. Accessibilité et entretien des bâtiments communaux | 35 |
| 3.2.6. Modernisation de l'accueil de l'hôtel de ville | 35 |
| 3.3. Une ville protectrice et solidaire | 36 |
| 3.3.1. Une ville tournée vers sa jeunesse et les familles. | 36 |
| 3.3.2. Une ville sûre. | 42 |
| 3.3.3. Un CCAS pour les plus démunis et un Service d'Aide à Domicile qualitatif. | 42 |
| 3.3.4. La politique culturelle pédagogique | 43 |
| 3.3.5. La politique sportive – Label Terre de Jeux 2024 | 46 |
| PARTIE 4 : BUDGET 2024 DE LA VILLE DE GANNAT | 48 |
| 4.1 La section de fonctionnement | 49 |
| Les recettes de fonctionnement. | 49 |
| Les dépenses de fonctionnement. | 50 |
| 4.2 La section d'investissement | 51 |
| Les recettes d'investissement. | 51 |
| Les dépenses d'investissement | 51 |
| ANNEXES | 52 |
| LES CONTRACTUALISATIONS | 53 |
| Petite Ville de Demain (PVD) | 53 |
| Le contrat de relance et de transition écologique CRTE. | 54 |
| Revitalisation centre – ville centre bourg. | 55 |
| RAPPORT RELATIF A LA STRUCTURE ET L'EVOLUTION DES EFFECTIFS | 56 |
| VUE GLOBALE DU COMPTE ADMINISTRATIF PROVISoire 2023 – BA CAMPING | 59 |
| VUE GLOBALE DU COMPTE ADMINISTRATIF PROVISoire 2023 – BA LOCATION SALLES | 59 |
| VUE GLOBALE DU COMPTE ADMINISTRATIF PROVISoire 2023 – BA LOTISSEMENT | 59 |
| VUE GLOBALE DU COMPTE ADMINISTRATIF PROVISoire 2023 –BA ASSAINISSEMENT | 60 |

PRÉAMBULE

Depuis 2020, la Ville de Gannat a été confrontée à plusieurs crises majeures qui ont eu des répercussions significatives sur la santé, l'économie et la vie quotidienne.

1. **Pandémie Covid-19.** *Un difficile retour du public et modes de fonctionnement modifiés.*
2. **Une crise économique mondiale** *qui a entraîné une récession.*
3. **Une guerre en Ukraine.** Un massacre de civils et une économie mondiale bouleversée.
4. **Une crise alimentaire et sécurité alimentaire.**
5. **Une crise énergétique.** -32% de consommation ; une dépense énergétique +84% par rapport à 2022 et +131% par rapport à 2021
6. **Une crise sociale** où les plus démunis peuvent faire appel au CCAS et au SAAD de Gannat.
7. **Une crise climatique et catastrophe naturelle** avec 2 épisodes de grêle qui ont engendré des dégâts estimés à 80 000 € en 2022 et près de 543 000 € en 2023.
8. **Une sécurité intérieure** placée en risque attentat

Ce rapport d'orientations budgétaires s'inscrit dans un contexte international, national et local qui doit nécessairement être pris en compte pour l'élaboration du budget 2024. Ces crises successives soulignent la complexité des défis auxquels la Ville de Gannat est confrontée et soulignent la nécessité d'un ajustement des priorités pour atténuer les impacts négatifs et trouver des solutions durables.

Pour l'année 2024, la municipalité poursuivra la rigueur bénéfique mise en place dès le début du précédent mandat et construit **des orientations budgétaires responsables, respectueuses des contribuables, prudentes et réalistes** dans un contexte économique profondément et durablement dégradé par la crise inflationniste qui a été renforcée par les différentes crises (pandémie Covid-19, conflit en Ukraine), dont les effets perdureront sur les années à venir.

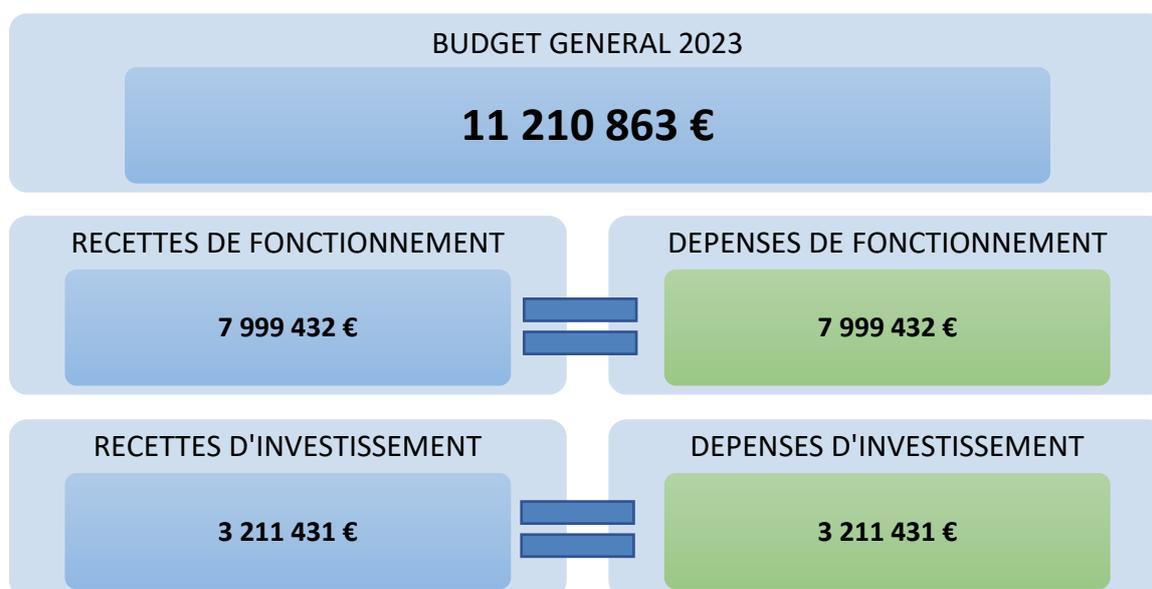
PARTIE 1 : 2023, UNE ANNÉE DE TOUS LES RISQUES

- **Situation des finances publiques dégradées**
- **Une autonomie fiscale de plus en plus limitée**
- **Hausse des taux d'intérêt**
- **Baisse des financements publics**
- **Taux d'inflation soutenus**
- **Hausse du coût des matières premières**
- **Baisse de la croissance**

- 1.1. Un exercice 2023 où une gestion rigoureuse permet de maîtriser ce contexte inflationniste

1.1.1. Vue d'ensemble du budget général – exercice budgétaire 2023

Le budget municipal prévoit les dépenses et recettes pour une année en fonctionnement et en investissement.



1.1.2. Un résultat de l'exercice 2023 maîtrisé par une gestion rigoureuse

Dans un environnement difficile et rempli d'aléas, le résultat de l'exercice budgétaire 2023 de la Ville de Gannat devrait se clôturer par un excédent de fonctionnement de 479 430 €, et par un déficit d'investissement de 48 357 €.

| | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 |
|--|-----------|-----------|-----------|-----------|
| EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE* | 479 179 € | 605 647 € | 942 577 € | 983 302 € |
| EXCEDENT REPORTÉ A L'EXERCICE N+1 | 85 077 € | 555 604 € | 503 872 € | 832 324 € |

* Résultat de l'exercice en cours + excédent antérieur reporté

SITUATION FINANCIERE PREVISIONNELLE 2023

(En €)

| FONCTIONNEMENT | | INVESTISSEMENT | |
|--|------------------|---------------------------------|----------------|
| Recettes | 7.334.443 | Recettes | 1.841.593 |
| - Dépenses | 7.813.873 | - Dépenses | 1.889.950 |
| = Résultat de l'exercice | + 479.430 | = Résultat de l'exercice | -48.357 |
| <i>(pour mémoire 2022)</i> | +386.973 | <i>Reste à réaliser</i> | +261.786 |
| + Excédent reporté | 503.872 | - Déficit reporté | -364.406 |
| = Résultat de clôture de fonctionnement | 983.302 | = Besoin de financement | 150.977 |
| <i>(pour mémoire 2022)</i> | 942.577 | d'investissement | |

1.1.3. Des recettes de fonctionnement en progression

Les recettes réelles de fonctionnement augmentent de 8,87% (+ 633 475 €) par rapport à l'année 2022.

| | | RECETTES 2022 | PROSPECTIVE CA au 31/12/2023 |
|---|--|--------------------|---------------------------------|
| | | CA | |
| 002 | <i>résultat reporté par anticipation</i> | 555 604 | 503 872 |
| 013 | atténuations de charges | 58 947 | 46 974 |
| 70 | produits des services et du domaine | 420 155 | 411 163 |
| 73 | impôts et taxes | 4 961 098 | 5 271 209 |
| 74 | dotations et participations | 1 524 804 | 1 637 822 |
| 74 | <i>filet de sécurité</i> | | 61 204 |
| 75 | autres produits de gestion courante | 156 393 | 261 035 |
| SOUS TOTAL | | 7 121 397 | 7 689 407 |
| 76 | produits financiers | 5 | 6 |
| 77 | produits exceptionnels (M57 -assurances) | 19 723 | 85 187 |
| 77 | produits exceptionnels (M57 -assurances grêle) | | |
| 78 | reprises de provisions | | |
| TOTAL REC. REELLES DE FONCTIONNEMENT | | 7 141 125 | 7 774 600 |
| 042 | opérations d'ordre entre sections <i>travaux en régie</i> | 38 276 | 39 274 |
| RECETTES FONCTIONNEMENT | | 7 735 005 € | 8 317 745 € |

La **Dotation Globale de Fonctionnement** reversée par l'Etat à la mairie de Gannat s'est élevée à 1 092 000 € en 2023, soit +4,5% par rapport à l'année 2022.

L'article 113 de la loi n°2022-1726 du 30 décembre 2022 de finances pour 2023 et son degré d'application institué un acompte sur dotation au profit des communes et de leurs groupements au regard des effets de la hausse des dépenses d'énergie au type de l'année 2023.

Ce **filet de sécurité** est prévu au profit des communes et de leurs groupements, qui remplissent les conditions cumulatives suivantes fixées par la loi :

- une perte d'au moins 15% d'épargne brute entre les exercices 2022 et 2023 du fait du renchérissement des coûts liés à l'énergie ;

L'évolution de la perte d'épargne brute (différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement) est obtenue par la comparaison du niveau constaté en 2023 avec le niveau constaté en 2022, sur la base des comptes administratifs.

- le potentiel financier par habitant des communes éligibles doit être inférieur au double du potentiel financier moyen par habitant de leur strate démographique.

$$\begin{array}{c} \text{Dotation filet de sécurité 2023} \\ = \\ \frac{((\text{Dépenses d'énergie 2023} - \text{Dépenses d'énergie 2022}) - 50\% (\text{RRF 2023} - \text{RRF 2022}))}{2} \end{array}$$

Après sollicitation de la commune, l'Etat a notifié l'éligibilité de la commune et a procédé au versement d'un acompte à hauteur de **61 204 €**.

Le **produit des impôts et taxes** (5 271 209 € au compte administratif provisoire 2023) enregistrent une augmentation de 6,2%. Ce montant doit être complété par la compensation au titre des exonérations de taxe foncière qui s'élève à un montant de 246 847 € et la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (*DCRTP*) pour un montant 102 013 €.

Les **produits de services (chapitre 70)** devraient s'élever à 411 162 €, soit un niveau quasi équivalent à celui de l'année 2022 compte tenu des efforts déployés par la municipalité pour soutenir l'activité et proposer des services de qualité.

Par ailleurs, les **autres produits de gestion courante** devraient s'élever à 261 035 € (+ 104 642 € par rapport à 2022), qui résulte essentiellement de l'indemnisation des différents sinistres et plus principalement le sinistre « grêle » de 2022.

1.1.4. La crise énergétique a conduit inéluctablement à l'évolution des dépenses de fonctionnement, qui a malgré tout été contenue.

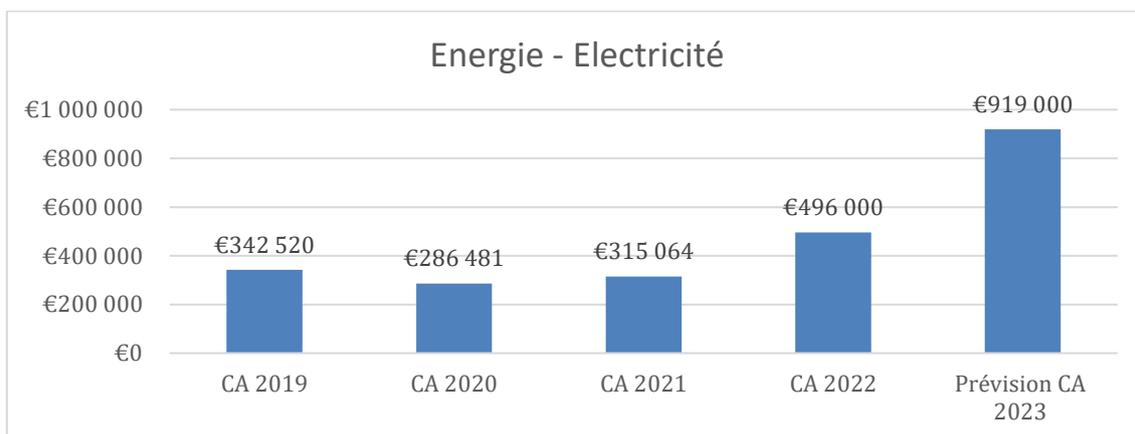
L'année 2023 a été marquée par des aléas à forte incidence financière (énergie, coût des matériaux, carburant, alimentation).

| | | DEPENSES 2022 | PROSPECTIVE CA au 31/12/2023 |
|--------------------------------|---|------------------|---------------------------------|
| | | CA | |
| 011 | charges à caractère général | 1 899 393,00 | 2 347 386 |
| 012 | charges de personnel | 3 587 515 | 3 647 967 |
| 65 | autres charges de gestion courante | 832 308 | 794 400 |
| 014 | atténuation de produits | 998 | 1 124 |
| TOTAL DEP. DE GESTION | | 6 320 214 | 6 790 877 |
| 66 | charges financières | 107 822 | 130 438 |
| 67 | charges exceptionnelles | 21 408 | 158 |
| 68 | dotations et provisions (pour dépréciation) | | |
| 022 | | - | |
| TOTAL DEP. REELLES | | 6 449 444 | 6 921 473 |
| 042 | opérations d'ordre entre sections | 342 984 | 334 550 |
| 042 | écritures des cessions | 342 984 | 78 420 |
| 023 | virement à l'investissement | - | - |
| DEPENSES FONCTIONNEMENT | | 6 792 428 | 7 334 443 € |

Les dépenses réelles ont progressé par rapport à 2022 de +7,31% soit +472 030 €. Cette augmentation est principalement due à l'augmentation du coût de l'énergie (+423 000 € par rapport à l'année 2022). Les dépenses réelles (hors dépenses d'énergie) ont augmenté de 50 752 € soit 0.85%, soit nettement moins que l'inflation.

Par sa gestion rigoureuse, la mairie de Gannat a donc pu faire face à l'ensemble des contraintes qui ont pesé sur elle au travers des obligations supplémentaires de dépenses pour les communes et la poursuite des conséquences financières des catastrophes naturelles (épisodes de grêle 2022 et 2023).

Les dépenses de charges à caractère général (chapitre 011) devraient s'élever à 2 347 386 € soit une variation de 24% (+447 993 €) par rapport au compte administratif de l'année 2022. Cela s'explique principalement par l'augmentation du coût de l'énergie.



Rappel : Le gaz représente près de 60% de l'apport en énergie pour la Ville.

L'énergie en chiffres (2023)

- 32% de consommation d'énergie
- +84% du coût de l'énergie en 2023 par rapport à 2022
- +131% du coût de l'énergie en 2023 par rapport à 2021

Cette année 2023, **les charges de personnel** s'élèvent à 3 647 966 € contre 3 587 515 € soit une évolution des dépenses de 2%.

La mairie a pu absorber les nombreuses mesures nationales non prévues lors de l'élaboration du budget :

- les revalorisations du SMIC (+1.81% en janvier, +2.19% en mai 2023) qui ont eu pour effet une mise à niveau des premiers échelons des grilles indiciaires de catégories C et B
- l'augmentation de la valeur du point d'indice, à hauteur de 1,5% au 1^{er} juillet 2023
- la refonte des grilles indiciaires pour apporter un pouvoir d'achat aux bas salaires
- la Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat GIPA.

Concernant la campagne de recrutement des jobs d'été, 15 postes ont été créés pour pourvoir aux besoins de la collectivité mais également de contribuer à la formation de nos jeunes.

La participation aux frais de formation via une cotisation auprès du CNFPT s'élève à 22 372 €. Par ailleurs (chapitre 011) les versements à des organismes de formation s'élèvent à 13 482 €.

Concernant **les autres charges de gestion courante** (chapitre 65), la variation enregistre une diminution de -37 908 € par rapport à l'année 2022. Cette diminution s'explique principalement par une baisse de cotisation au SDE dû au titre de la cotisation « Eclairage »

A ce chapitre, on enregistre un versement d'un montant de 19 407 € pour des prix et bourses. C'est notamment 18 jeunes accompagnés.

La subvention de 155 000 € a été versée au CCAS comme prévu au moment du vote du budget. Plus de 80 000 € ont été versées aux associations du territoire pour les accompagner dans leurs activités.

1.1.5. Les principales réalisations de l'année 2023

Les dépenses d'investissement réalisées au 31 décembre 2023 se situeront à 1 889 950 €. Conformément au programme défini lors de la préparation budgétaire, les dépenses d'équipement exécutées sont :

| INTITULÉ OPERATIONS | OPERATIONS REALISEES 2023 |
|---|---------------------------|
| Etude Centre ville Centre Bourg | 10.125,00 € |
| Rénovation de l'Hôtel de Ville | 136.480 ,00 € |
| Equipement numérique des services | 8.806,00 € |
| Matériel de communication | 847,00 € |
| Recyclage de la friche Malterie | 16.094,00 € |
| Restauration du château | 4.788,00 € |
| Acquisition d'œuvres musée | 0,00 € |
| Culture - Parcours cœur de Ville | 14.922,00 € |
| Mobilité active | 0,00 € |
| Vidéo protection | 59.400,00 € |
| Sécurisation Prévention Défibrillateur | |
| Création d'un parc photovoltaïque | 3.495,00 € |
| Rénovation énergétique des bâtiments communaux | |
| Entretien des bâtiments communaux | 188.788,00 € |
| Acquisitions foncières | 18.559,00 € |
| Déconstruction | 0,00 € |
| Voiries communales | 227.860,00 € |
| Programme actions Terre de Jeux 2024 | 1.830,00 € |
| Entretien des gymnases | |
| Equipement numérique des écoles | |
| ADAP - programme pluriannuel | 32.901,00 € |
| Mobilier urbain | 5.845,00 € |
| Acquisition véhicules et engins techniques | 78.022,00 € |
| Création d'un pôle de vie associative culturelle et jeunesse | 0,00 € |
| Acquisition de matériel technique | 35.307,00 € |
| Programme de rénovation des bâtiments scolaires Malcourlet | 15.819,00 € |
| Programme bâtiments scolaires (Réhabilitation Pasteur et E. Bannier | 87.146,00 € |
| Mobilier et équipement des services | 18.165,00 € |
| Cimetière - création d'un columbarium | 16.692,00 € |
| Mobilier Festival Cultures du Monde | 10.922,00 € |
| PLU | 23.765,00 € |
| Site internet de la Ville | 0,00 € |
| TOTAL | 1.1.016.578,00 € |

1.1.6. Les recettes d'investissement marquées par le dynamisme des opérations

S'appuyant sur des réalisations achevées en 2023, la mairie de Gannat a redoublé d'efforts dans sa recherche active de financements permettant une nouvelle fois de mener des projets structurants.

| Compte – Opérations | Réalisé au 31/12/2023 |
|--|--------------------------|
| ETAT | |
| Subvention Travaux toiture Tour Château | 3.562,00 € |
| Subvention FSIL 2022 – Travaux ADAP | 11.672,00 € |
| REGION | |
| Subvention Eglise Tranche ferme | 26.172,00 € |
| Subvention Eglise TC1 | 3.522,00 € |
| Subvention Eglise TC2 | 9.851,00 € |
| Subvention Eglise TC3 – Phase 1 | 8.882,53 € |
| Subvention Eglise TC3 – Phase 2 | 2.642,00 € |
| Subvention Bonus Bourg centre Champ foire | 7.653,85 € |
| DEPARTEMENT | |
| Subvention Travaux Hotel de Ville 2021 | 25.262,82 € |
| Subvention Trx aménagement rue Enfer et Parking St James | 30.594,16 € |
| Subvention Etude RCVCB | 13.715,62 € |
| Subvention RCVCB 2022 + 2023 | 2.240,10 € |
| AUTRES | |
| Fonds de Concours Com Com 2022 | 34.696,00 € |
| Leaders Escape Game | 6.596,00 € |
| Leaders Parcours Cœur de Ville | 0,00 € |
| Subvention Fonds d'appui territoire innovants | 0,00 € |
| FONDS FRICHE DREAL | 0,00 |
| Participation Ste Procule sur Numérique Ecole | 2.229,52 € |
| DOTATION EQUIPEMENT TERRITOIRE RURAUX | |
| Subvention Travaux Hôtel de Ville 2021 | 35.005,00 € |
| Subvention travaux ADAP 2021 | 0,00 € |
| Subvention Trx Bâtiments Tarots | 18.789,00 € |
| Subvention Etude Préalable RCVCB | 3.492,00 € |
| Subvention Vidéo protection 2022 | 12.113,00 € |
| Subvention travaux ADAP 2023 | 10.000,00 € |
| Subvention trx mobilite douce | |
| | |
| Amendes de police 2022 | 19.580,93 € |
| TOTAL | 288.272,33 € |

A cela s'ajoute la contractualisation d'un **prêt vert** auprès de la banque des territoires pour un montant de 430 000 €.

Le FCTVA s'élève à un montant de 190 734 € et la taxe d'aménagement à 75 244 €.

RESTES À RÉALISER : DETAIL DES DEPENSES (PRÉVISIONNEL)

| Articles programmes | Crédit de Report |
|--|---------------------|
| 2051 – Concessions et droits similaires | 10.000,00 € |
| 2111 – terrains bâtis | 6.819,00 € |
| 21311 – Participation à l'étude de recyclage de la friche industrielle | 16.575,00 € |
| 2158 – autres installations et matériels | 3.885,00 € |
| 2313.110.025 – Travaux cimetièrè – Jardin du souvenir | 7.248,00 € |
| 2313.124.314 : Trx réfection tour et murs château musée | 14.226,00 € |
| 2313.128.020 : Travaux Hôtel de Ville | 10.900,00 € |
| 2313.130.020 : Travaux ADAP | 33.691,00 € |
| 2313.131.020 : Trx divers bâtiments communaux | 41.053,60 € |
| 2313.139.020 : Travaux divers bâtiments communaux | 33.366,00 € |
| 2313.140.201 : Programme Réhabilitation groupe scolaire Bannier et Pasteur | 139.640,00 € |
| 2315.119.845 : Travaux rue des Moulins | 2.760,00 € |
| 2315.132.845 : Trx programme voirie | 3.842,20 € |
| 2315.137.845 : Trx programme voirie | 9.432,80 € |
| 2315.134.822 : Aménagt parcelle phtovoltaïque | 1.272,00 € |
| 2315.137.845 : Maitrise d'œuvre Mobilité douce | 30.180,00 € |
| 2316-311 – Restauration œuvre d'art Eglise Ste Croix | 27.298,00 € |
| TOTAL | 392.188,60 € |

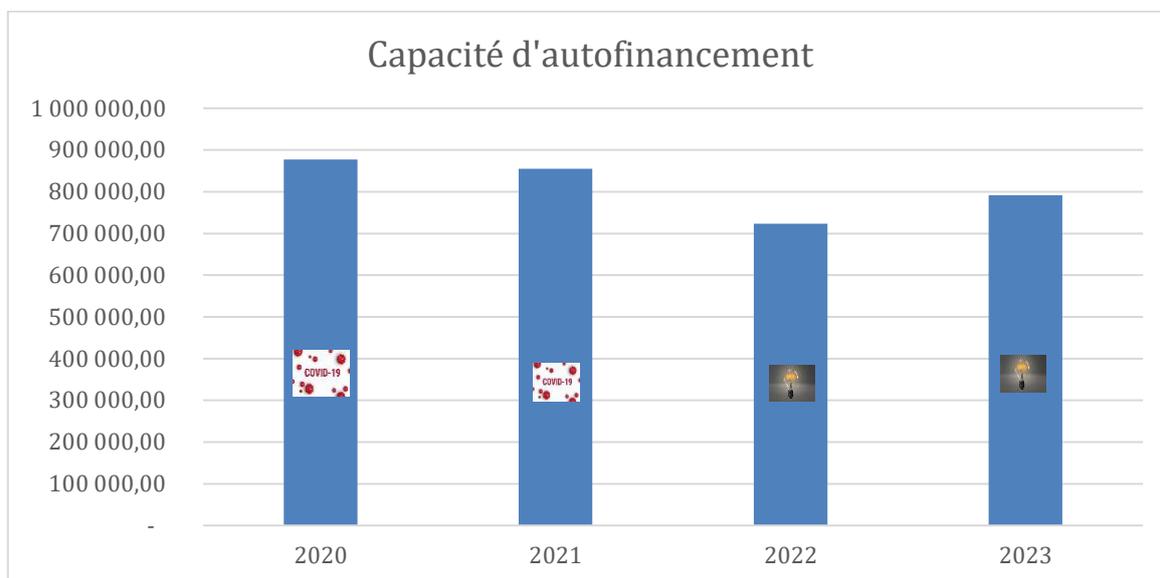
RESTES À RÉALISER : DETAIL DES RECETTES (PRÉVISIONNEL)

| Compte – Opérations | RAR 2023 |
|---|------------------|
| ETAT | |
| Subvention FSIL 2022 – Travaux ADAP | 9.836,00 € |
| Subvention DRAC (Tableau Eglise) | 13.649,00 € |
| REGION | |
| Subvention Fonds Européen (Const. Halle) | 200.253,00 € |
| Subvention Plan de Relance Trx Hôtel de ville | 44.217,00 € |
| Subvention vidéo protection 2021 | 12.600,00 € |
| DEPARTEMENT | |
| Subvention RCVCB 2022 + 2023 | 5226,00 € |
| AUTRES | |
| Fonds de concours Com Com 2023 | 34.696,00 € |
| Fonds de concours Com Com Urbanisme | 27.000,00 € |
| Leaders Parcours Cœur de Ville | 10.017,00 |
| FONDS FRICHE DREAL | 253.940,00 € |
| Participation Ste Procule sur Numérique Ecole | |
| DOTATION EQUIPEMENT TERRITOIRE RURAUX | |
| Subvention travaux ADAP 2021 | 9.047 € |
| Subvention Vidéo protection 2022 | 10.162,00 € |
| Subvention trvaux ADAP 2023 | 23.332,00 € |
| TOTAL | 653.975 € |

1.2. La situation financière de la Ville en 5 indicateurs

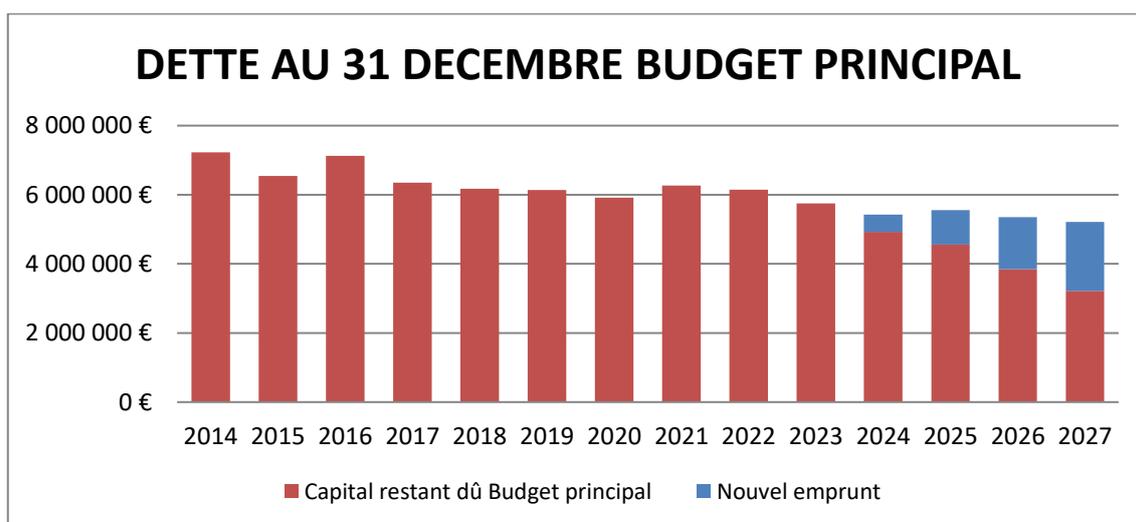
Indicateur 1 : La capacité d'autofinancement de la Ville.

La **capacité d'autofinancement** correspond à l'ensemble des ressources financières générées par les opérations de gestion de l'établissement et dont il pourrait disposer pour couvrir ses besoins financiers. (Source : circulaire ministérielle gouv.fr)



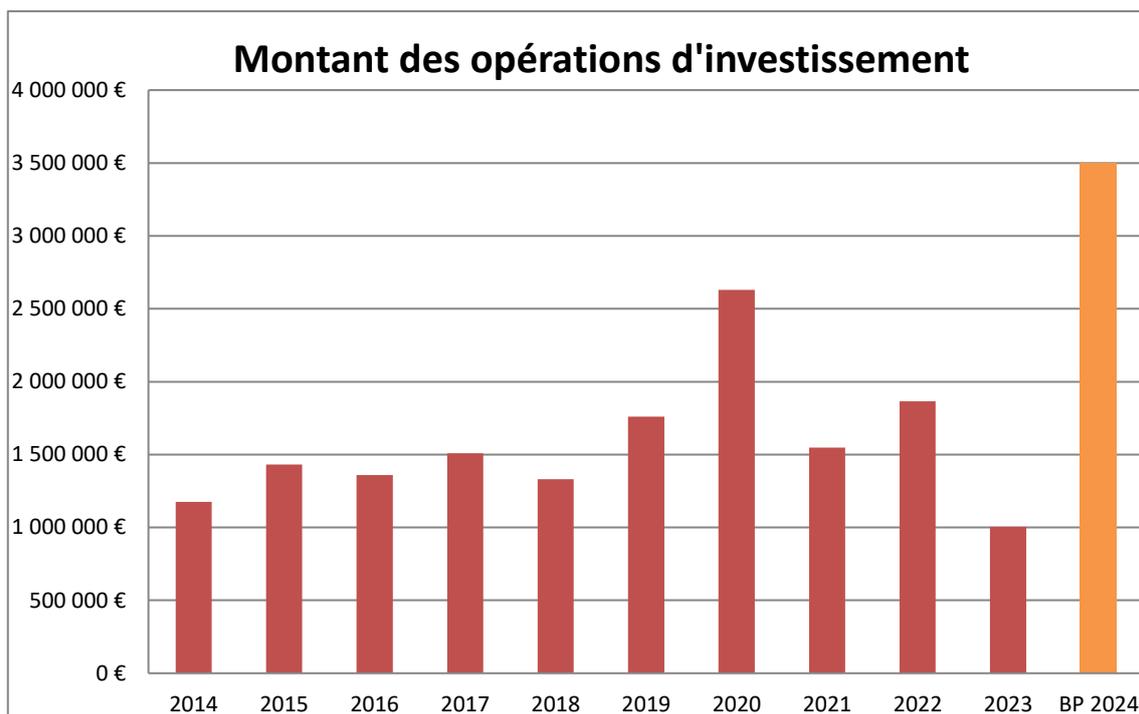
Sur les 10 dernières années, la CAF brute de la Ville de Gannat est en moyenne de 851 697€.

Indicateur 2 : Un plan d'extinction de la dette favorable



Le capital restant dû au 31 décembre 2023 au budget principal s'élève à : 5 748 788 €.

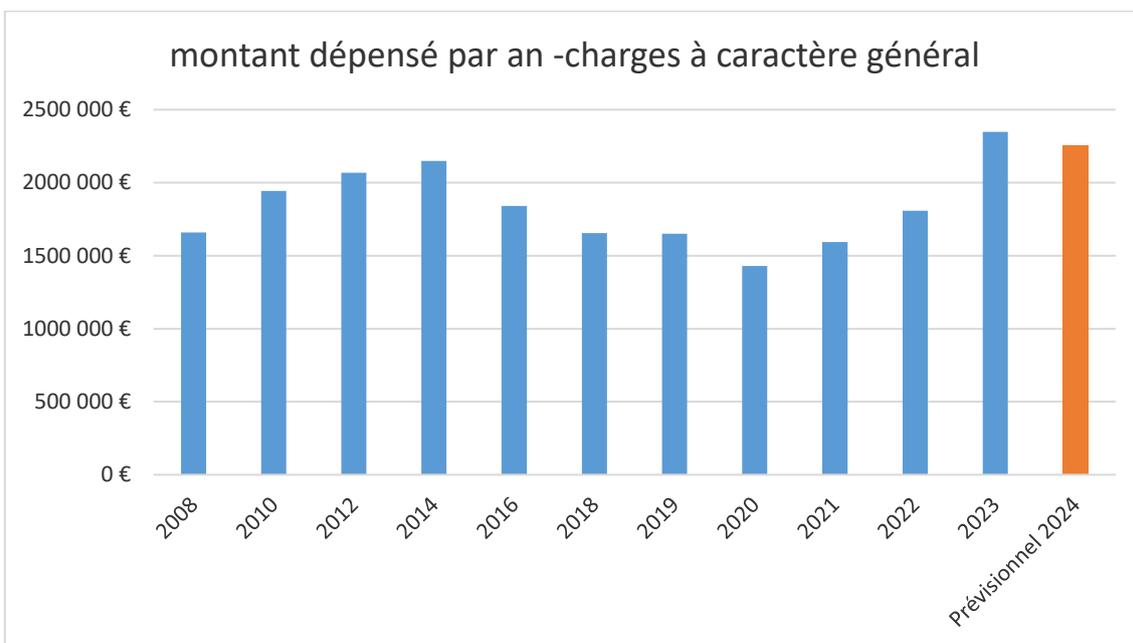
Indicateur 3 : Un montant des investissements qui se maintient.



- ⇒ 15,6 M€ d'investissement sur les 10 dernières années
- ⇒ C'est en moyenne + 1,5 M€ par an d'investissement sur la commune.

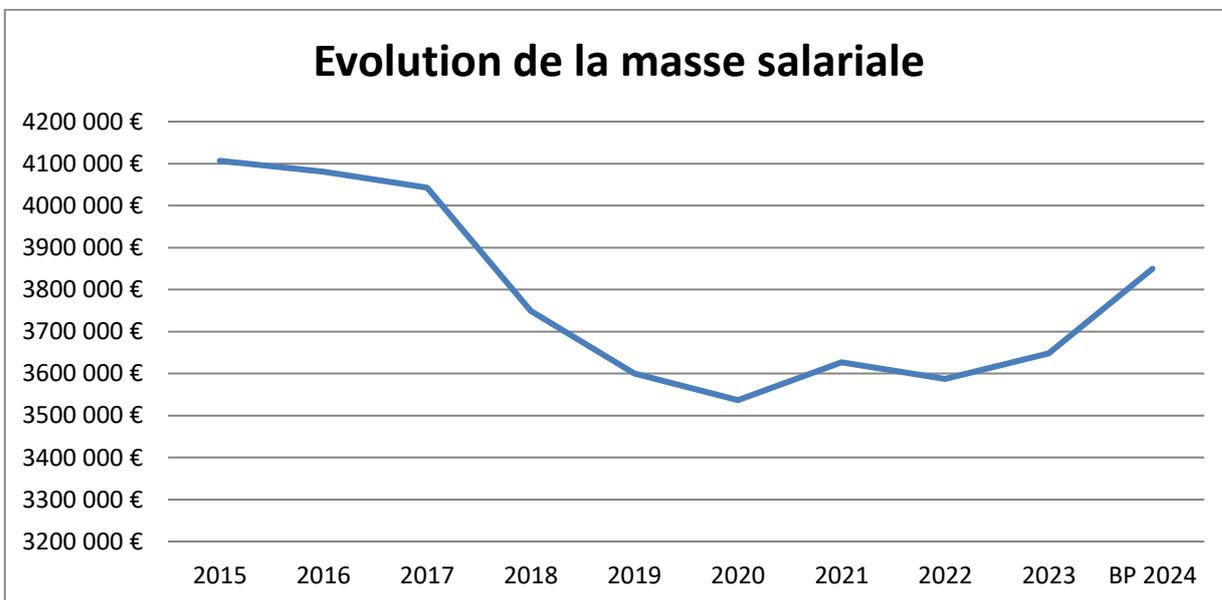
Indicateur 4 : Des charges à caractère général maîtrisées depuis 2014 ; ce qui a permis de résister face à la crise énergétique et inflationniste

Dès 2014, la municipalité s'était fixée comme objectif prioritaire la maîtrise des coûts de fonctionnement et la recherche d'économies dans tous les secteurs, sans attendre que l'Etat contraigne les collectivités au travers de la loi de programmation pour les finances publiques 2018-2022. Cette démarche a permis d'atténuer les surcoûts liés à la crise sanitaire dès 2020, la guerre en Ukraine en février 2022, la crise énergétique et la crise inflationniste.



⇒ + 447 993 € de charges à caractère général en 2023 par rapport à l'année 2022
 ⇒ dont +423 000 € dépensés en énergie // 61 000 € filet de sécurité de l'Etat

Indicateur 5 : Des dépenses de personnel en baisse dues aux transferts de compétences et mutualisations



⇒ Il est à noter pour l'année 2022, une revalorisation du point d'indice définie par le gouvernement à compter du 1er juillet 2022 à hauteur de +3.5%. Elle représente 72 000 € de dépenses supplémentaires pour la commune.
 ⇒ En 2023, la hausse de la masse salariale rend compte de la hausse du point d'indice de +1,5% en juillet, de l'avancée des carrières et des revalorisations du SMIC

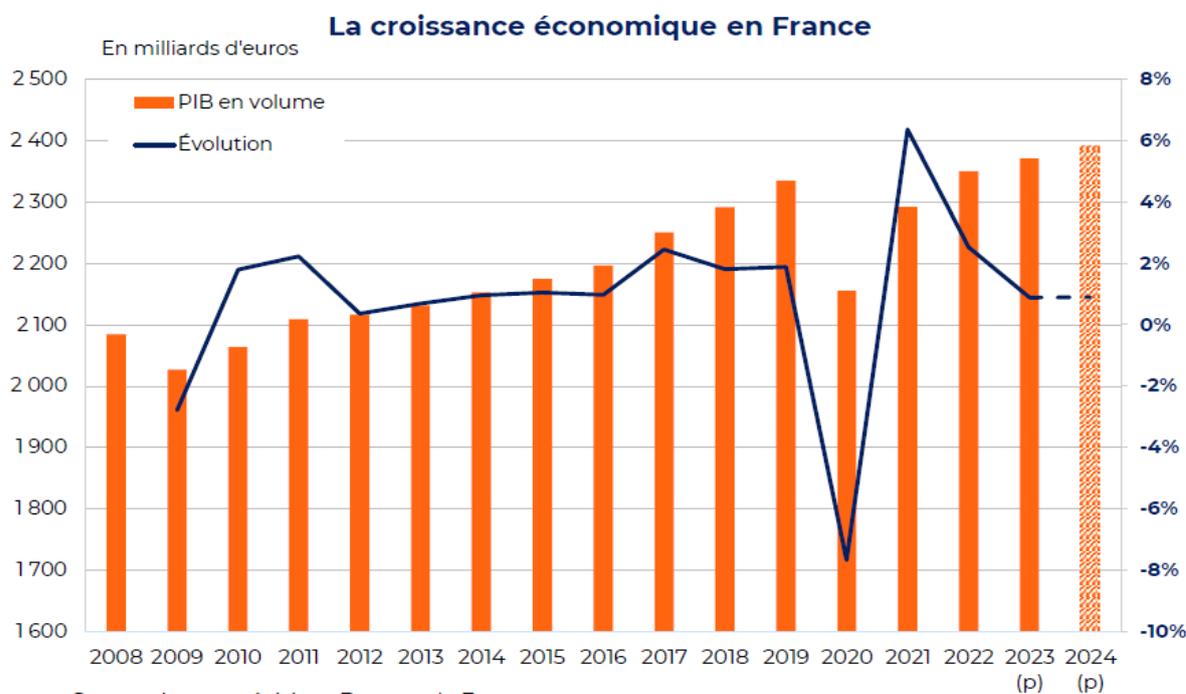
PARTIE 2 : LE CONTEXTE DE LA PREPARATION BUDGETAIRE 2024

2.1. Les 3 indicateurs du contexte macroéconomique

Indicateur 1 : Le Produit Intérieur Brut (PIB)

« Après un fort ralentissement de l'activité économique en 2022 (+2,6% après +6,8% en 2021), la croissance économique s'est montrée plus forte qu'attendu au premier semestre de 2023, sur fonds de dynamisme du commerce extérieur ». Source : documentation Caisse d'Epargne.

| France – Prévisions de variation du PIB (%) | | | |
|---|------|------|------|
| | 2022 | 2023 | 2024 |
| Banque de France | 2,5 | 0,9 | 0,9 |
| Commission européenne | | 1,0 | 1,2 |
| FMI | | 1,0 | 1,3 |
| Gouvernement PLF 2024 | | 1,0 | 1,4 |

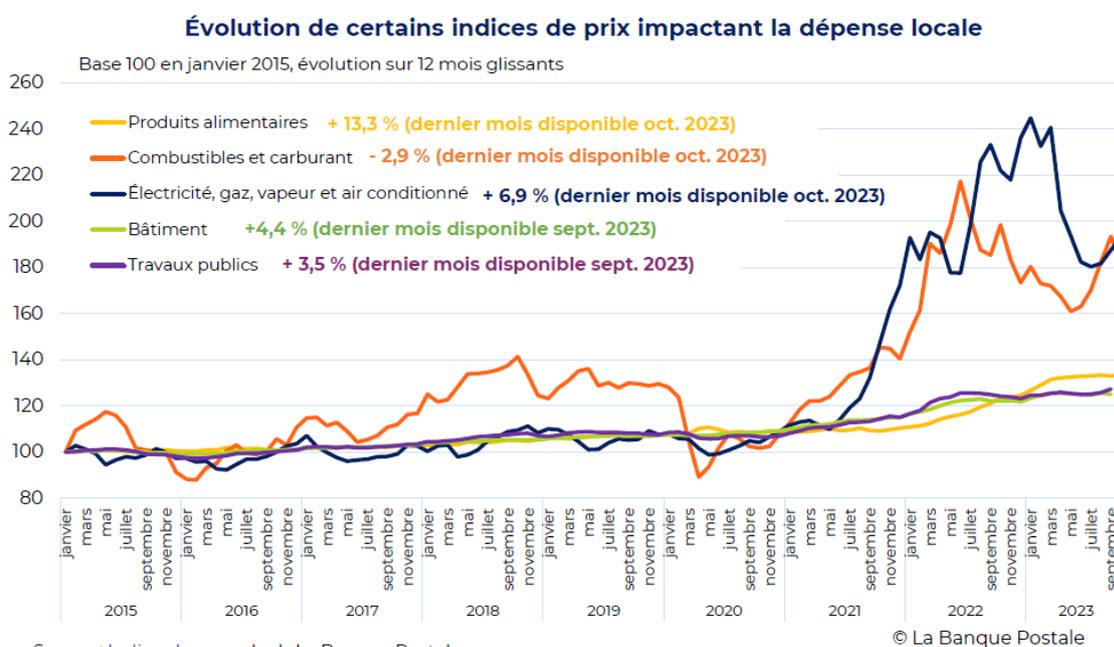


Indicateur 2 : l'Indice des Prix à la Consommation (IPC) nous prédisent une année 2023 en net ralentissement.

L'indice des prix à la consommation (IPC) est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages.

Il est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, proportionnellement à son poids dans la dépense de consommation des ménages.

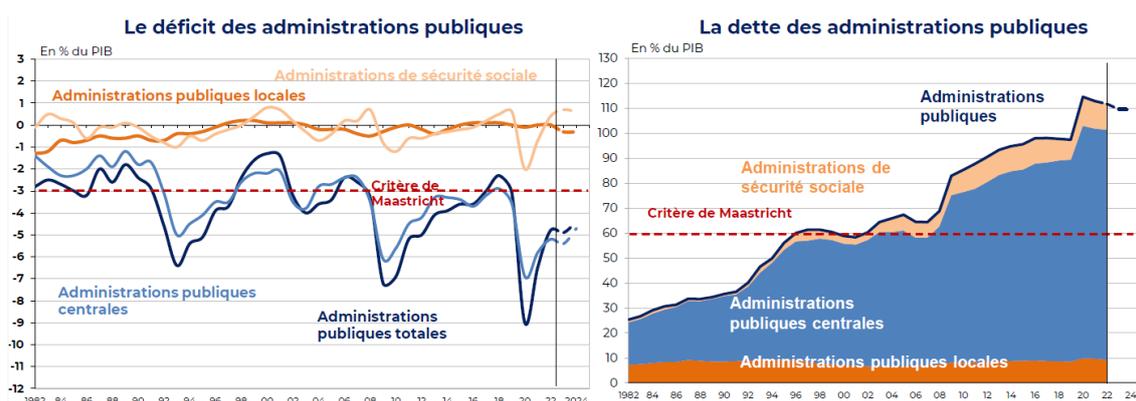
| France – Prévisions d'inflation (IPCH, %) | | | |
|---|------|------|------|
| | 2022 | 2023 | 2024 |
| Banque de France | | 5,8 | 2,6 |
| Commission européenne | 5,9 | 5,8 | 3,0 |
| FMI | | 5,6 | 2,5 |
| Gouvernement PLF 2024 - IPC | 5,2 | 5,2 | 2,6 |



Source : [Indices Insee](#), calculs La Banque Postale

L'année 2022 a été marquée principalement en raison de la guerre en Ukraine, de ses conséquences sur le marché de l'énergie et sur la hausse des prix. L'inflation globale annuelle s'était ainsi établie à 5,9 % parmi les plus faibles observées dans l'Union européenne. En 2023, la levée de la remise carburants et la hausse des tarifs du gaz et de l'électricité dès le 1^{er} janvier, ont entraîné un regain de pressions inflationnistes avec un pic l'ICPH global atteint à 7,3% sur un an en février 2023.

Indicateur 3 : Une situation des finances publiques toujours en nette dégradation



Source : Insee (comptes nationaux Base 2014) jusqu'en 2022 puis PLF 2024

En 2022, le déficit public s'est maintenu à un niveau élevé (-4,7% du PIB contre -3,1% en 2019) en raison des mesures de lutte contre l'inflation. Début 2023, il s'est stabilisé à -4,7% au T1 2023 et a légèrement diminué à -4,6% au T2.

Le Projet de Loi de Finances 2024 (PLF 2024) présenté par le gouvernement annonce un rétablissement progressif du déficit et de la dette publics.

2.2. Les dispositifs d'aide face à la hausse des prix de l'énergie.

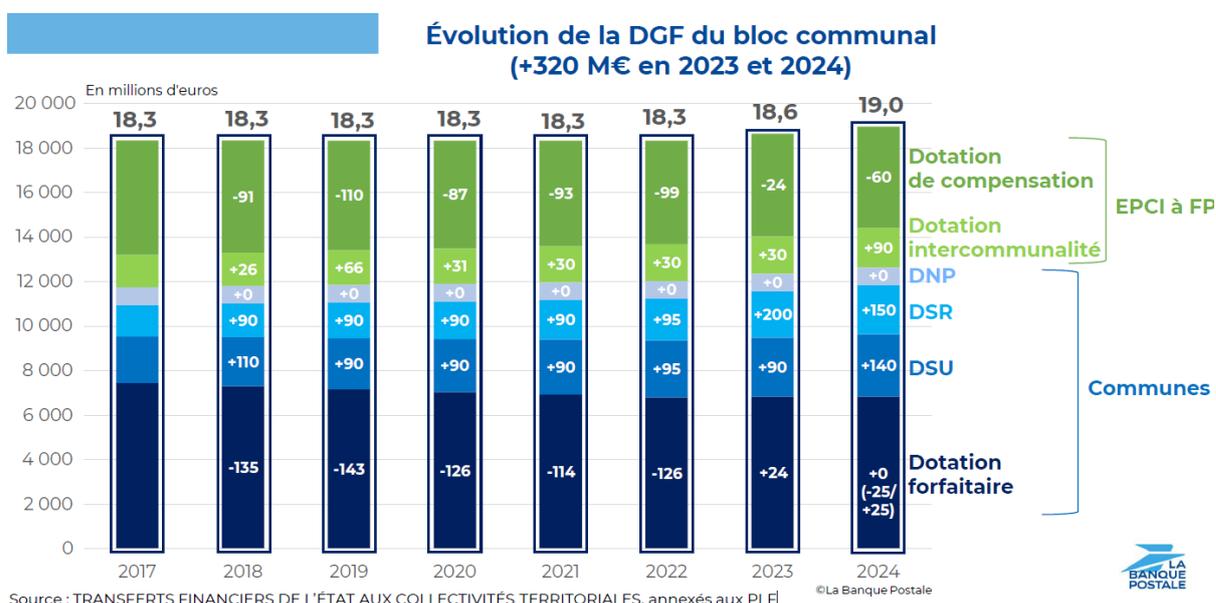
| | | |
|--------------------------------|--------------------------------|--|
| AMORTISSEUR ELECTRICITE | 1ER JANVIER - 31 DECEMBRE 2023 | Réduction du prix de l'électricité hors acheminement et taxes : prise en charge directe par l'Etat de 50% du surcoût au-delà de 180€/MWH (plafond à 500€/MWH) |
| | 1ER JANVIER - 31 DECEMBRE 2024 | Réduction du prix de l'électricité hors acheminement et taxes : prise en charge directe par l'Etat de 75% du surcoût au-delà de 250€/MWH |
| ➔ | | |
| FILET DE SECURITÉ | 1ER JANVIER - 31 DECEMBRE 2023 | Dotation (possibilité d'acompte) : prise en charge de 70 % de la hausse des dépenses d'énergie, élec. et chauffage urbain et produits alim. et de 50 % de la hausse de la masse salariale (dépenses au titre du budget principal et des budgets annexes) |
| | 1ER JANVIER - 31 DECEMBRE 2024 | Dotation (possibilité d'acompte) : prise en charge de 50 % de la différence entre la hausse des dépenses d'énergie, d'élec. et chauffage urbain (au titre du budget principal et des budgets annexes) et 50 % de l'augmentation des recettes réelles de fonctionnement entre 2023 et 2022. |

En 2022, c'est 2 942 communes et EPCI ont eu droit à une dotation, pour au total 406 M€ (arrêté du 13 octobre 2023). La Ville de Gannat n'a pas été éligible à cette recette ; ce qui signifie que les comptes n'ont pas été suffisamment dégradés (notamment le critère d'une baisse de 25% d'épargne brute en 2022).

En 2023, la Ville de Gannat a sollicité un acompte d'un montant de + 61 k€. C'est au regard du compte administratif 2023 que le montant définitif sera attribué.

Pour 2024, seuls les mécanismes d'étalement des acomptes 2023 sont évoqués. Ainsi la prévision budgétaire 2024 de la Ville de Gannat ne prévoit pas de filet de sécurité.

2.3. La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) du bloc communal

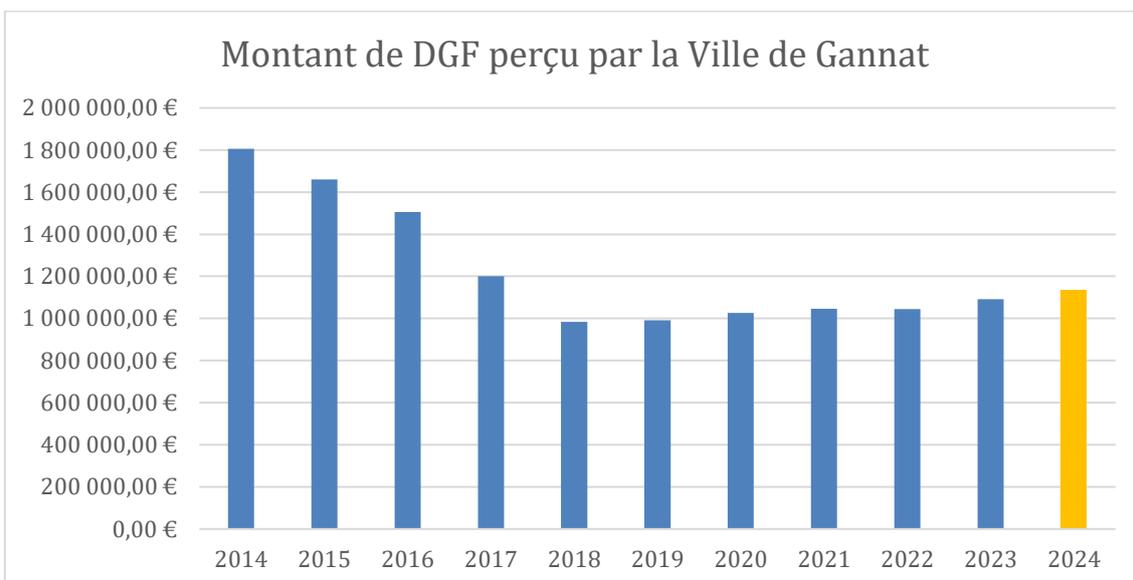


La DGF 2024 est fixée à 27,1 milliards €. Elle est abondée de 220 millions € en 2024, dont 190 millions € concentrés sur les dotations de péréquation des communes (Dotation de solidarité rurale et Dotation de solidarité urbaine).

Montant de DGF perçu par la commune de Gannat depuis 2014

| K€ | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 |
|-----|---------|---------|---------|---------|-------|-------|
| DGF | 1 806 € | 1 660 € | 1 505 € | 1 201 € | 984 € | 991 € |

| K€ | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|-----|---------|---------|---------|---------|----------------------------------|
| DGF | 1 026 € | 1 046 € | 1 045 € | 1 092 € | Prévisionnel 1 135 € (+4%) |



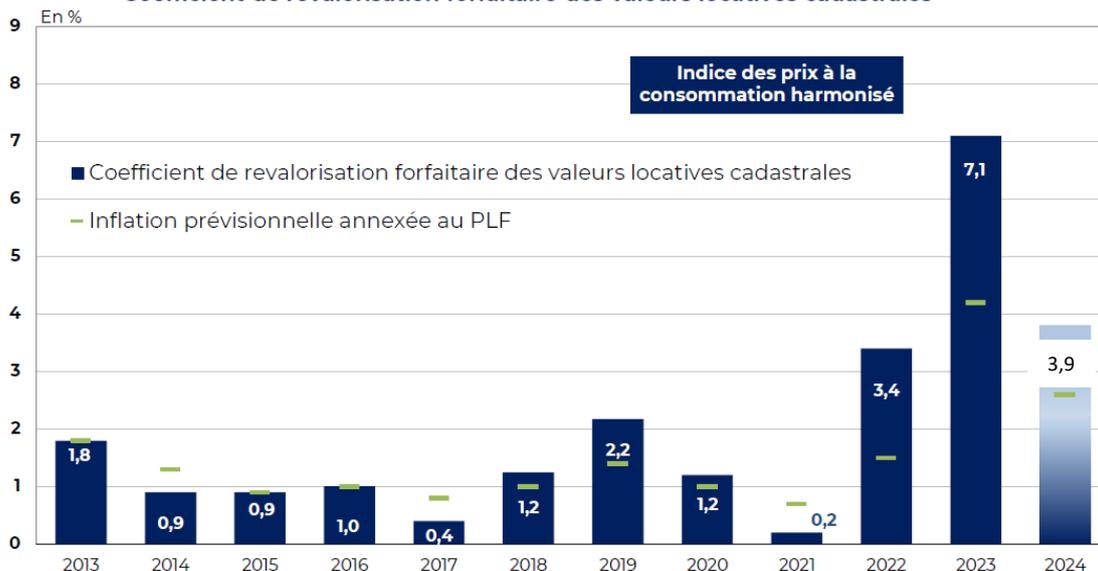
En 10 ans, la Ville de Gannat a perdu plus de 6 millions de DGF (cumulé depuis 2014).

En 2024, la prévision budgétaire pourrait être estimée à **1 135 k€ (même augmentation d'environ 4% que par rapport à l'année 2023)**.

2.4. La revalorisation forfaitaire des valeurs locatives

La taxe foncière est calculée à **partir des valeurs locatives cadastrales**, qui sont les bases servant à évaluer le montant des impôts locaux (taxe foncière). Ces valeurs locatives sont revalorisées annuellement, depuis 2018, **en fonction du calcul de l'inflation** (le calcul d'indice des prix à la consommation), conformément au code général des impôts. C'est la loi de finances qui fixe la revalorisation chaque année des bases locatives servant au calcul de la taxe foncière et habitation.

Coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales



L'Insee a, en effet, publié vendredi 15 décembre 2023 l'indice des prix à la consommation harmonisé du mois de novembre (IPCH). Cet indicateur de l'inflation est utilisé par l'État pour établir le niveau de revalorisation annuelle des valeurs locatives cadastrales, qui servent de base de calcul à la taxe foncière, à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires mais aussi à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM).

Depuis 2018, les valeurs locatives sont revalorisées chaque année par l'application d'un coefficient forfaitaire qui est fixé en fonction de l'évolution de l'IPCH entre novembre N-2 et novembre N-1, selon l'article 1518 bis du Code général des impôts.

Pour 2024, le taux appliqué tient donc compte de l'évolution de l'IPCH entre novembre 2022 et novembre 2023. L'indice des prix à la consommation harmonisé s'établit à 121,32 en novembre 2023 et à 116,81 en novembre 2022. D'après la formule de calcul, le coefficient de revalorisation appliqué en 2024 sera de 1,039, soit une augmentation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales de 3,9 %.

La taxe foncière augmentera donc de 3,9 % l'année prochaine (augmentation sur les bases automatique décidée par le gouvernement)

PARTIE 3 :
DES AMBITIONS FORTES
POUR L'EXERCICE 2024
ET LES SUIVANTS

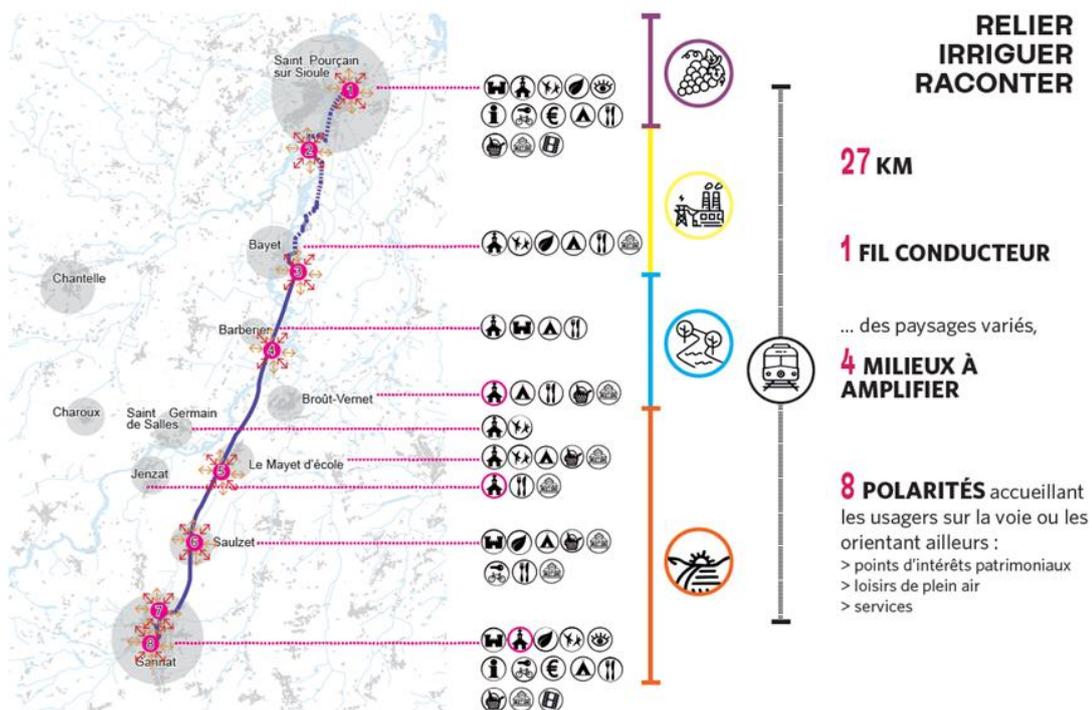
L'exercice 2024 devra tenir compte de la crise inflationniste mondiale, mais également de la hausse des prix de l'énergie dont les effets devraient perdurer. Ayant démontré l'efficacité de sa méthode pour renforcer, garantir la solidité des finances de la mairie de Gannat, la municipalité décide pour 2024 de poursuivre la rigueur bénéfique mise en place dès le début du précédent mandat et construit **des orientations budgétaires responsables, respectueuses des contribuables, prudentes et réalistes pour une ville responsable, attractive, protectrice et solidaire, accueillante.**

3.1. Une ville responsable

3.1.1. Encourager la mobilité active

La ville de Gannat fait le choix de privilégier les mesures incitatives afin d'encourager fortement les mobilités actives et alternatives à l'automobile. Il s'agit d'une action dans le périmètre ORT (Opération de Revitalisation du Territoire – Petite Ville de Demain) et éligible au programme du département RCVCB (Revitalisation centre-ville centre bourg).

L'année 2024 verra la réalisation des travaux de la voie verte reliant Gannat à Saint Pourçain sur Sioule menés par la Communauté de Communes Saint Pourçain Sioule Limagne.



Et la municipalité souhaite aller plus loin en poursuivant le cheminement jusqu'au cœur de ville. Ainsi, une voie « mobilité active » sera aménagée de l'Avenue Jean Jaurès aux Cours de la République.

| PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL | | | | % |
|----------------------------------|---------------------|----------------------------|---------------------|------|
| DEPENSES | | RECETTES | | |
| Travaux | 183.266,00 € | Etat (DETR 2023) | 82.469,70 € | 45 % |
| | | Amendes de police | 18.326,60 € | 10 % |
| | | Département Allier (RCVCB) | 45.816,50 € | 25 % |
| | | Autofinancement commune | 36.653,20 € | 20 % |
| TOTAL HT | 183.266,00 € | TOTAL HT | 183.266,00 € | |

Délibération n°23/34 du conseil municipal en date du 10 mars 2023

Une réflexion est également en cours avec la Communauté de communes pour accompagner la mise en œuvre de *l'autopartage*.

Le « **savoir rouler à vélo** » est également mis en place dans les écoles auprès de nos jeunes afin de leur permettre de bénéficier des apprentissages nécessaires à une réelle autonomie à vélo pour l'entrée au collège. Cette action est menée avec les agents de la police municipale.

3.1.2. Poursuivre la transition énergétique

La transition énergétique constitue une nécessité qui est déclinée de manière transverse dans le cadre de la mise en œuvre des politiques de la Ville.

Les objectifs de la Ville s'inscrivent d'ailleurs dans le Plan Climat Air Energie Territorial PCAET porté par la Communauté de communes Saint-Pourçain Sioule Limagne.

La Ville de Gannat s'est engagée dans un projet ambitieux de **création de centrale photovoltaïque** sur le site de l'ancienne carrière LHOIST. La promesse de bail emphytéotique administratif a été signée le 10 janvier 2024. L'indemnité d'immobilisation des terrains est de 80 000 € (délibération n°23/107 du conseil municipal en date du 11 décembre 2023).

Cette ambition se décline également dans les **programmes de maintenance et d'entretien courant des bâtiments communaux**. Les opérations envisagées en 2024 viendront ainsi prolonger les programmes de transition et de sobriété énergétique ainsi que de la constante recherche d'économies d'énergies.

A titre indicatif en 2023, le centre socioculturel a été équipé d'une Gestion Technique du Bâtiment (GTM) et la température des bureaux de l'Hôtel de Ville est désormais réglée grâce à des têtes thermorégulatrices. Ces installations permettent de chauffer les pièces en fonction de leur utilisation.

Cette année 2024 sera consacrée à la réparation des toitures des bâtiments communaux endommagés particulièrement lors de l'épisode de grêle 2023.

PLAN DE FINANCEMENT PROVISOIRE*

| | | | |
|------------------------|--|------------------|--------------|
| Etat | D.E.T.R – travaux de réparations sur les bâtiments communaux sinistrés | 170 042 € | 35 % |
| Département | Eligible sur les bâtiments non sinistrés en 2022 | 118 149 € | 24% |
| Communauté de communes | Fonds de concours aide exceptionnelle | 30 000 € | 6 % |
| Commune de Gannat | Assurances Autofinancement | 167 643 € | 35 % |
| Montant HT | | 485 833 € | 100 % |

* CES MONTANTS SONT ENTENDUS COMME ETANT « AU MAXIMUM » ; PUISQU'IL CONVIENDRA DE DEDUIRE L'INDEMNISATION DE L'ASSURANCE.

Délibération n°23/124 du conseil municipal en date du 11 décembre 2023

3.1.3. Modifier les pratiques pour une transition écologique au cœur de l'administration

Les fonctions supports contribuent pleinement aux objectifs de transition écologique et énergétique.

➤ La stratégie de verdissement de la flotte automobile

Il est important de rappeler les dispositions des lois portant Orientations des Mobilités et Climat et Résilience qui prévoient notamment pour les véhicules à faible émission un quota de renouvellement de 30 % jusqu'en 2024 et de 40 % à partir de 2025.

A ce titre, la police municipale a été équipée de vélos électriques en 2023 et le CCAS s'est équipé de 2 véhicules dits propres.

En complément, il est prévu de renforcer l'encadrement de l'usage des véhicules de service, en incitant au covoiturage, en limitant l'usage des véhicules pour les déplacements professionnels de longue durée et/ou sur une longue distance dès lors qu'il existe une offre de transports en commun ou sous condition de covoiturage.

➤ La promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables

La commande publique constitue un levier important de prise en compte de la transition écologique. Outre, la conformité aux lois EGALIM, AGECE (anti-gaspillage pour une économie circulaire et loi « Climat résilience », la ville prend en compte de l'enjeu environnemental dans toutes les procédures.

➤ Une réflexion sera menée sur l'aménagement des horaires du personnel pour s'adapter au changement climatique (particulièrement lors des fortes chaleurs).

Il convient de préciser que les horaires du personnel technique font d'ores et déjà l'objet d'aménagement (alertes canicules) et les missions de chaque agent sont adaptées. L'objet étant d'élargir l'ensemble de la réflexion à l'ensemble du personnel.

3.1.4. Valoriser le circuit court dans les restaurants scolaires- Plan Alimentaire Territorial

Le restaurant scolaire Jean Jaurès confectionne plus de 350 repas au quotidien en moyenne. La ville travaille pour travailler davantage avec les circuits courts et se tourne vers une production locale. Elle intègre aussi au fur et à mesure dans l'assiette des produits issus de l'agriculture « bio », des produits de qualités (label rouge, AOP ...). C'est par l'intermédiaire d'une alimentation saine et de qualité que nos jeunes gannatois profitent de repas locaux et « fait maison ».

La Communauté de communes a réalisé en 2023 un carnet des producteurs qui recense l'ensemble des acteurs agricoles impliqués dans le circuit court.

A compter du 1^{er} janvier 2024 (et pour une durée de 6 mois), la Ville de Gannat et ses restaurants scolaires participent à l'expérimentation menée avec la Communauté de communes afin de franchir une nouvelle étape dans le « consommer local ». C'est une réelle plus – valeur pour les jeunes gannatois et les producteurs locaux d'aller encore plus loin dans cette composition de repas de qualité.

3.1.5. Fleurir son quartier. Une nouvelle action à conforter

La gestion des espaces verts en ville évolue depuis quelques années vers une gestion plus écologique : abandon de l'usage des produits phytosanitaires et renforcement de la biodiversité, aménagement de continuités écologiques.

Pour poursuivre cette démarche, la Ville de Gannat souhaite encourager le développement du fleurissement sur le domaine public en s'appuyant sur une démarche participative et citoyenne avec une forte implication des Gannatois, des associations, des commerçants ou autres.

LES OBJECTIFS :

- Favoriser la nature et la biodiversité en ville
- Encourager et accompagner les initiatives citoyennes de fleurissement de vos pieds de façade, murs et clôtures, des pieds d'arbres, de bacs et jardinières mis en place...
- Participer à l'embellissement et à l'amélioration de notre cadre de vie
- Sensibiliser le public à l'objectif "zéro phyto"
- Changer le regard sur la ville
- Créer du lien social, favoriser les échanges avec les autres, notamment ses voisins
- Créer des cheminements agréables et ainsi favoriser les déplacements doux

LA VILLE ACCOMPAGNE LE GANNATOIS : La ville offre un kit de graines à chaque demandeur dans la limite de ses possibilités. Il est à préciser que la plantation, l'entretien, l'arrosage et le désherbage restent à la charge des demandeurs. Ils veillent à adopter une démarche respectueuse de l'environnement.

EXEMPLES DE SITUATIONS D'IMPLANTATION.

1. Entretien un massif en pied de façade, mur ou clôture
2. Fleurir un pied d'arbre
3. Fleurir un bac ou une jardinière privée en pied de façade, mur ou clôture
4. Fleurir un bac ou une jardinière mise à disposition sur le domaine public

3.2. Une ville attractive et accueillante

3.2.1. Les projets de développement urbain

Des Zones d'Activités ZAC prisées par l'installation de nouvelles entreprises.

Un des facteurs d'attractivité de la Ville réside dans son urbanisme et dans la valorisation des opportunités offertes par des secteurs urbains tels que les Zones d'Activités des Clos durs, du Malcourlet et des Prés Liats, où la compétence est intercommunale.

Le bilan d'activité économique entre 2021 et 2023 fait état de :

- 7 terrains vendus pour une surface totale de 6.4ha (dont 1.2ha sur la zone du Malcourlet ; 4.3ha sur les Prés Liats ; 0.5ha sur les Clos Durs).
- Nouvelles implantations sur les zones : BULLE DE LINGE (25 emplois) ; AUVERGNE CROQUETTES (+2 emplois) ; DELANCHY (130 emplois) ; FROMAGES BACH (23 emplois) ; EM DIFFUSION (1 emploi) ; CNAS ; LEX Auvergne Huissiers

Les projets d'aménagements de la Zone de Malcourlet 3 prévoient 2 ha commercialisables à vocation artisanale, tertiaire, petite industrie. La zone sera certifiée ISO 14 0001. L'investissement de la Communauté de communes s'élèvera à environ 1.5M € de travaux prévus en 2024.

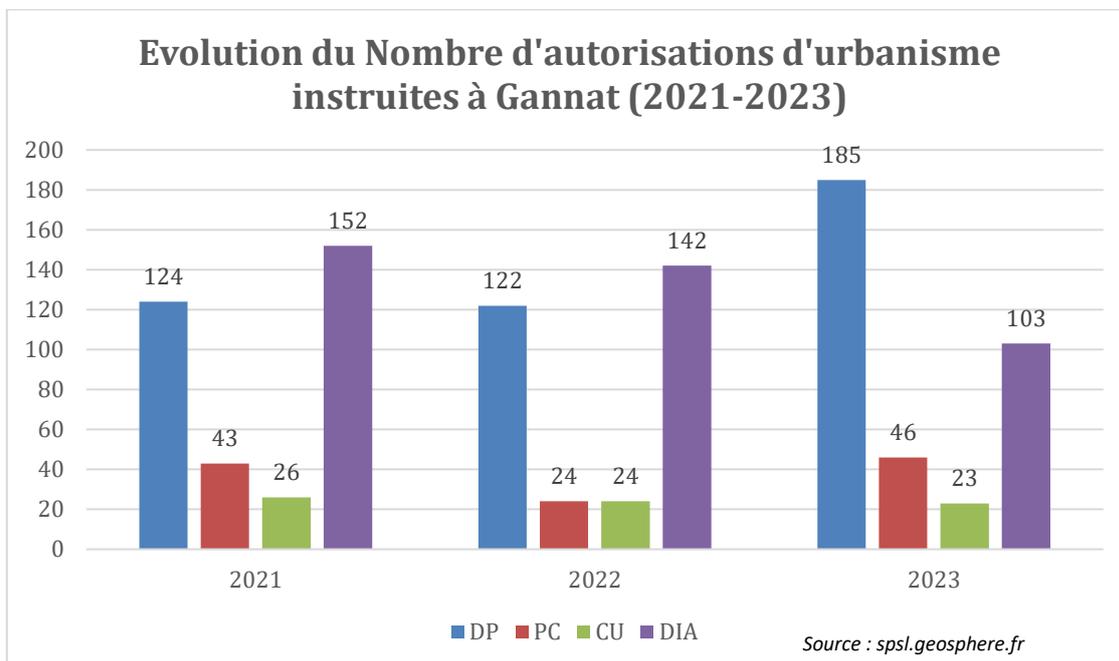
L'extension de la ZA des Clos Durs devient également nécessaire. La Communauté de communes a acquis 16ha de terrains qui seront à vocation industrielle. Les études ont commencé. L'aménagement est planifié courant 2025.

Il faut également noter le développement de l'entreprise AluK, où la commune a facilité la création d'une nouvelle voie d'accès (proximité des services techniques). Aujourd'hui, ce sont 120 emplois (contre 90 il y a 2 ans). Enfin, la société Unither annonce +250 emplois dans les 3 prochaines années.

Quant aux aides à l'immobilier d'entreprises accordées (PME/Industrie) : 6 entreprises bénéficiaires (CIB, AUVERGNE CROQUETTES, BULLE DE LINGE, TRANSROID, FROMAGES BACH et AUVERGNE MAREE) pour un total d'aide de la Communauté de communes de 183 857 € (permettant de mobiliser 759 000 € d'aides du Conseil Départemental 03). Cette aide permet de soutenir 16.6M € d'investissements immobiliers et la création de 90 emplois.

Cette dynamique économique entraîne des besoins grandissants en matière de logement.

Une activité urbanistique en forte hausse témoigne d'une revitalisation de Gannat engagée.



L'activité du service urbanisme en 2023 c'est :

- 185 déclarations préalables instruites
- 46 permis de construire instruits
- 23 certificats d'urbanisme instruits
- 103 déclarations d'intention d'aliéner

Le nombre de déclarations préalable de travaux est fortement en hausse, ce qui s'explique d'une part par les dégâts infligés par les épisodes de grêle qu'a connu la commune cette année, mais également par des rénovations d'habitations extérieures et des installations de panneaux photovoltaïques sur toiture notamment.

Cela démontre à la fois que l'attractivité de Gannat demeure mais également que l'enveloppe urbaine déjà construite se revitalise. Pour 2024, cela annonce donc une bonne vitalité urbanistique sur les zones d'habitat déjà construites mais également l'émergence possible de plusieurs projets de particuliers.

Recyclage de la friche industrielle La Malterie et création d'une nouvelle offre habitat.

Dans ce cadre, le conseil municipal a pris déjà plusieurs décisions.

La commune, labellisée Petite Ville de Demain, mène une action de recyclage de la friche industrielle « La Malterie » en contribuant à l'objectif de revitalisation du centre-ville. Cette action consisterait en une amélioration du cadre de vie et une contribution à la vitalité en renforçant l'attractivité du centre-ville ; et à créer de nouvelles offres d'habitation sur la commune, de connexions et d'accès entre quartiers.

Dans ce cadre, le conseil municipal a pris déjà plusieurs décisions.

Réuni en séance du 26 novembre 2021, le conseil municipal a confié le portage foncier à l'EPF SMAF Auvergne pour l'acquisition de parcelles.

Ensuite, par délibération n°08/22, le conseil municipal réuni en séance du 11 février 2022 a décidé de solliciter une subvention au titre de la DETR - Fiche 5 : La prévention contre les risques – Étude de sécurisation et de requalification d'une friche ou d'un site pollué.

Et par délibération n°04/22, le conseil municipal réuni en séance du 11 février 2022 a approuvé les opérations (fiches actions) et le plan d'actions programmées pluri annuellement.

Puis, par délibération n°116/22, le conseil municipal réuni en séance du 30 septembre 2022 a approuvé le plan de financement et les conventions tripartites ETAT – EPF – COMMUNE DE GANNAT pour la DETR 2023 ainsi que le fonds friche.

Par délibération n°144/22, le conseil municipal réuni en séance du 9 décembre 2022 a approuvé le projet de convention ORT Opération de Revitalisation du Territoire.

Enfin, par délibération n°05/23, le conseil municipal a approuvé la convention de portage concernant le portage foncier par l'EPF SMAF AUVERGNE de la parcelle AN 333.

L'année 2023 a été consacrée à la finalisation des acquisitions, la déconstruction et la dépollution du site (ces actions sont portées par l'EPF). Les fouilles archéologiques ont été menées en fin d'année 2023 ; la Ville est dans l'attente du rapport.

Une prochaine délibération au conseil municipal du 1er février 2024 statuera sur l'avenant n°1 à la convention de portage approuvée par la délibération n°05/23 afin de compléter avec la parcelle AN 335 et de permettre une démolition partielle des bâtis présents.

L'année 2024 sera également consacrée à l'avancée du **projet de recyclage de la friche industrielle La Malterie**. L'étude d'aménagement est en cours de finalisation avec le cabinet Egis Conseil.

Stratégie de stationnement urbain.

La **stratégie de stationnement urbain** doit relever de nombreux défis et permettre une utilisation de l'espace public raisonné et partagé. C'est ainsi qu'en 2023, « l'ancienne station de lavage Avenue Saint James a été aménagée.

La ville engagera une requalification de la **place Pasteur** en un espace qualitatif et vert. L'un des objectifs est de retrouver la perméabilisation des sols. Il est prévu en 2024/2025 la réalisation des travaux d'aménagement de la place dans le cadre du programme Petite Ville de Demain.

3.2.2. Le développement numérique et technologique est un facteur attractivité d'un territoire.

Cette stratégie s'articule autour de 3 enjeux majeurs.

- Fluidifier et moderniser la relation au citoyen,
- Permettre un travail plus efficient des agents au service de toute la collectivité,
- Faire de la collectivité une administration moderne.

Circuit de validation des factures. La Ville s'est dotée de l'outil Chorus Pro pour l'envoi des factures ; un circuit numérique de validation des factures va être mis en place en interne.

Envoi des courriers. L'envoi des courriers est désormais exclusivement numérique. Ainsi, l'affranchissement devient exceptionnel et motivé par une obligation légale.

En 2024, le **serveur de la mairie** doit intégralement être revu afin de gagner en gestion et en partage des données entre les différents services. Et la mise en place d'un nouveau dispositif de **téléphonie** est également à l'étude. Pour rappel les frais de téléphonie s'élèvent à 89 000€.

La mise en place d'une politique de sécurité des systèmes d'information, de navigateur sécurité, d'antivirus robustes et d'équipement de sécurité restent un enjeu prioritaire pour lutter contre **les cyber menaces**.

Enfin, cette nouvelle dimension numérique réorganisera les méthodes de fonctionnement traditionnelles en vue de moderniser les systèmes d'information actuels. La Ville de Gannat souhaite apporter, en complémentarité de **l'application Intramuros** menée en concertation avec la Communauté de communes, une nouvelle dimension des systèmes d'information actuels. **Ainsi, seront développés en 2024 :**

- Un nouveau mobilier urbain d'informations
- Un mobilier urbain numérique via le département de l'Allier
- Un nouveau site internet de la ville
- Intramuros (déjà en place depuis 2022), toute l'actualité municipale et communautaire en temps réel directement à portée de main du citoyen
- Un nouvel affichage public légal en mairie
- Une nouvelle possibilité de prise de rendez-vous en ligne pour les cartes d'identité ainsi que les passeports.

3.2.3. L'Aide aux commerces

Le commerce participe à l'attractivité et à la qualité de vie de la Ville. Gannat bénéficie d'une attractivité à l'échelle de bassin de vie Gannatois. L'année 2023 a été marquée par la reprise de l'activité de l'association des commerçants Art & Com.

La ville contribue à l'incitation du « consommer local ». En effet, par la mise en place de chèques cadeaux et de réalisation de paniers garnis, c'est près de 900 seniors qui ont reçu ces offres 100% locales. Cette mesure a été élargie depuis 2022 au personnel de la Mairie de Gannat. Et, en 2023, c'est désormais le personnel intercommunal qui a reçu des chèques cadeaux.

La Communauté de communes accompagne les projets de développement et/ou d'installation de commerces. Un agent est recruté pour remplir cette mission d'accompagnement ; aide au montage des dossiers de subventions (...).

26 porteurs de projets sur Gannat en 2023.

- Aides numériques communautaires : 336 € accordées à l'aide numérique et 7 commerçants gannatois ont suivi un accompagnement numérique.
- 7 nouveaux commerces installés en 2023 à Gannat et 6 022 € d'aides accordées par la Communauté de communes aux commerces gannatois dans le cadre des différents dispositifs d'aides communautaires en faveur de l'économie de proximité.

- 15 dossiers (toutes aides confondues : équipements, immobiliers) pour 30 437€ d'aides de la Communauté de communes (permettant de mobiliser 56 000€ de cofinancements Région, Conseil Départemental, Leader).

Par ailleurs, la Ville continuera d'accompagner les commerçants dans leurs actions en soutenant leur association, leurs initiatives collectives notamment les manifestations, comme Les Médiévales où la 2^{ème} édition est prévue en 2024.

3.2.4. Propreté, une activité du quotidien

Le service Cadre de vie et environnement a poursuivi la gestion des voiries et des espaces publics. Voici quelques chiffres de l'activité 2023 :

- 300 tonnes de déchet (balayage, souches, déblais, démolition etc...)
- 350 m³ de déchets (déchets provenant principalement des corbeilles vidées en ville et ceux collectés lors des deux marchés hebdomadaires)
- 130 km / semaine d'espaces publics balayés

3.2.5. Accessibilité et entretien des bâtiments communaux

La Ville de Gannat s'est engagée dans un plan pluriannuel (2021-2025) pour améliorer l'accessibilité des bâtiments recevant du public (ERP) aux personnes en situation de handicap.

En 2023, ce sont 4 bâtiments rendus accessibles pour un montant total des travaux de 49.824 €.

- TRN
- ESPACE CROIX DES RAMEAUX
- EGLISE SAINTE CROIX
- STADE NUD

En 2024, une enveloppe de 80 000 € sera consacrée à ce programme.

D'un montant prévisionnel de près de 200 000 €, les travaux liés à la maintenance et à l'entretien du patrimoine bâti communal portent essentiellement sur la rénovation énergétique, la mise en sécurité et accessibilité et l'amélioration du confort.

3.2.6. Modernisation de l'accueil de l'hôtel de ville

Dans le but d'améliorer le service au public et les conditions de travail des agents, l'accueil de l'hôtel de ville sera modernisé pour répondre aux nouveaux besoins de la population.

| | HT | TTC |
|--|------------------|------------------|
| MAIRIE - ACCUEIL TRAVAUX | 100 000 € | 120 000 € |
| MAIRIE - EQUIPEMENTS NUMERIQUES | 18 900 € | 22 680 € |
| MAIRIE - MOBILIER + FAUTEUILS ERGONOMIQUES | 10 500 € | 12 600 € |
| MAIRIE - TELEPHONIE | 51 595 € | 61 914 € |
| TOTAL | 180 995 € | 217 194 € |

3.3. Une ville protectrice et solidaire

3.3.1. Une ville tournée vers sa jeunesse et les familles.

Restructuration des écoles de centre-ville.

Un programme de restructuration des écoles de centre-ville est planifié sur les années 2024-2025 pour créer **les écoles de demain résistantes, protectrices, modernes et de projets.**

Projection Ecole Maternelle fusionnée.



Plan de financement prévisionnel

| Poste de dépenses | DEPENSES HT | Financiers | RECETTES 2024 | pourcentage |
|---|--------------------|--------------------------------------|--------------------|----------------|
| Mission OPC ordonnancement de pilotage et de coordination | 7 500 € | ETAT DETR / DSIL | 300 000 € | 24,83% |
| Contrôleur technique | 4 900 € | FONDS VERT RENOVATION ENERGETIQUE | 366 150 € | 30,30% |
| Diagnostic amiante | 3 050 € | FEDER TRANSITION ENERGETIQUE | 237 431 € | 19,65% |
| SPS | 1 950 € | | | 0,00% |
| Diagnostic énergétique | 2 600 € | DEPARTEMENT RCVCB | 38 007 € | 3,15% |
| Etude géotechnique | 13 340 € | | | |
| Relevé topographique | 500 € | CAF | 4 000 € | 0,33% |
| Maîtrise d'œuvre | 71 682 € | EDUCATION NATIONALE (équipement BBC) | 3 200 € | 0,26% |
| Marchés de travaux (lots non éligibles fonds vert) | 427 900 € | AUTOFINANCEMENT/EMPRUNT | 259 534 € | 21,48% |
| Lot plomberie | 248 000 € | | | |
| Lot menuiserie aluminium | 85 600 € | | | |
| Lot Plâtrerie peinture | 136 300 € | | | |
| Lot électricité | 82 000 € | | | |
| Extension | 103 000 € | | | |
| Mobilier | 20 000 € | | | |
| | 1 208 322 € | MONTANT TOTAL | 1 208 322 € | 100,00% |

Projection Ecole Élémentaire fusionnée.



Plan de financement prévisionnel

| ECOLE ELEMENTAIRE LOUIS PASTEUR | | | | |
|---|-------------|--------------------------------------|---------------|-------------|
| Poste de dépenses | DEPENSES HT | Financiers | RECETTES 2024 | pourcentage |
| Mission OPC ordonnancement de pilotage et de coordination | 7 500 € | ETAT DETR | 300 000 € | 28,38% |
| Contrôleur technique | 4 900 € | ETAT DSIL | 140 000 € | 13,24% |
| Diagnostic amiante | 4 500 € | FONDS VERT RENATURATION | 42 000 € | 3,97% |
| SPS | 1 950 € | | | |
| Diagnostic énergétique | 4 500 € | DEPARTEMENT RENOVATION BATIMENT | 317 110 € | 30,00% |
| Etude géotechnique | - € | CAF | 4 000 € | 0,38% |
| Relevé topographique | 500 € | EDUCATION NATIONALE (équipement BBC) | 3 200 € | 0,30% |
| Maîtrise d'œuvre | 71 682 € | AUTOFINANCEMENT/EMPRUNT | 250 722 € | 23,72% |
| Marchés de travaux | 400 800 € | | | |
| Lot renaturation | 70 000 € | | | |
| Lot plomberie | 248 000 € | | | |
| Lot menuiserie extérieure | 19 200 € | | | |
| Lot Plâtrerie peinture | 138 500 € | | | |
| Lot électricité | 65 000 € | | | |
| Mobilier | 20 000 € | | | |
| | 1 057 032 € | MONTANT TOTAL | 1 057 032 € | 100,00% |

Un projet éducatif global.

La politique éducation, jeunesse, familles est menée à travers une Projet Educatif de Territoire PEDT. Ce projet éducatif et partenarial repose sur une démarche innovante qui se concrétise autour de 6 objectifs majeurs :

- Assurer un véritable parcours éducatif à l'enfant,
- Permettre à l'ensemble des acteurs éducatifs d'entrer dans une dynamique de projet commune,
- Impulser un Co-langage éducatif
- Développer des liens et une complémentarité entre les structures éducatives enfance et jeunesse composant le territoire favorisant l'émergence d'un réseau structuré
- Donner une complémentarité et une continuité entre les projets liés aux 0-18 ans
- Développer l'accessibilité d'une offre éducative diversifiée pour tous les enfants et les jeunes du territoire

Les axes de travail 2024 sont :

- Lutte contre le harcèlement scolaire
- Projet Alimentaire
- Terre de jeux 2024
- Projet jeunesse
- Le lien à la famille

Zoom sur le projet de lutte contre le harcèlement scolaire. A titre indicatif voici les actions menées sur l'année scolaire 2023-2024 :

- Soirée théâtre joué par les élèves CM1 et CM2 de la commune,
- Sensibilisation des élèves par les agents de la police municipale,
- Animation et déploiement de cette thématique dans les accueils périscolaires avec la création de 3 grands jeux,
- Ciné débat avec l'association « Colosse aux pieds d'argile » pour une sensibilisation et une prévention,
- Intervention au Point Accueil Jeunes pour accompagner les jeunes dans la gestion de leurs émotions,
- Formation du personnel municipal sur cette thématique afin de répondre au mieux aux besoins des enfants et des jeunes.

Visant à réduire les inégalités d'accès au numérique éducatif, le **plan numérique des écoles** maternelles et élémentaires qui concerne plus de 400 élèves a constitué un chantier de l'année 2022 où la dépense a représenté 33 k€.

Mais c'est aussi un **Contrat Local d'Accompagnement à la scolarité** où des professeurs à la retraite bénévoles accompagnent les enfants sur la méthodologie de devoir ; un programme FLE où la démarche consiste à **l'accompagnement de l'apprentissage de la langue pour les nouveaux gannatois d'origine étrangère**.

L'accompagnement vers l'action citoyenne.

La **Bourse Engagement Citoyen mise en place à la Ville de Gannat** permet à un jeune de s'engager au sein d'une association et en contrepartie de recevoir une aide/soutien au permis de conduire/formation ou de dépenser des chèques auprès des commerçants gannatois.

Le **Conseil Municipal des Enfants (CME)** avec une dizaine de réunions /an. Les enfants travaillent leurs projets au sein de 3 commissions de travail :

- environnement et cadre de vie,
- culture et solidarité,
- sport – santé.

Ils mènent des actions concrètes sur la ville (espace sans tabac, course de vélo, développement durable, participation aux événements patriotiques).

Petite enfance – enfance

La compétence « petite-enfance ; enfance » est confiée à la Communauté de communes Saint Pourçain Sioule Limagne.

Petite Enfance -Enfance (objectifs)

- Contribuer à l'attractivité du territoire en proposant une offre d'accueil diversifiée et organisée autour d'une crèche de 27 places et d'assistants maternels indépendants qui bénéficient d'un Relais Petite Enfance.
- Assurer la passerelle dès la scolarisation pour l'accueil en ALSH.

Crèche « Les Galipettes » (objectifs)

- Offrir un lieu de socialisation précoce qui prépare l'enfant en douceur à la scolarisation.
- Permettre aux familles de concilier vie familiale et vie professionnelle.
- Proposer aux familles un lieu d'écoute et d'informations

Relais Petite Enfance « Les Mini Pousses » (objectifs)

- Lieu ressource d'information pour les familles et les assistants maternels, ainsi que d'accompagnement dans les démarches administratives.
- Temps collectifs d'animation.
- Promotion de l'activité des assistants maternels et professionnalisation.
- Partenariats locaux.

Les projets et animations 2024

- Finalisation de la labellisation avec l'association Label vie dans un dispositif « Eco accueil Petite Enfance »
- Continuité du projet de « Guichet Unique Accueil Petite Enfance 0-6 ans »
- Festi' contes
- Fête de la Zik
- Fête de la nature
- Prix des petits lecteurs en partenariat avec la médiathèque.
- Analyse de pratique des professionnels Petite Enfance et assistants maternels
- Projet pédagogique annuel, orienté sur des ateliers et la sensibilisation aux activités ludiques et sportives.
- Mise en place d'une journée enfants/parents sportive et festive

Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) Amédée Boussange

Situé sur la commune de Mazerier pour le territoire de Gannat, il répond à un besoin d'accueil les mercredis et vacances scolaires. Environ 400 enfants fréquentent cette structure avec 50 % d'enfants originaires de la commune de Gannat. Il s'agit d'un lieu d'accueil permettant à chacun une ouverture sur soi et les autres, en proposant une structure collective définie autour de règles sociales et d'espaces de créativité et d'expression.

La mutualisation avec le personnel de la Ville de Gannat et le personnel communautaire assure un fonctionnement optimal pour la structure et renforce le volume hebdomadaire de travail pour le personnel (équipes périscolaires, pause méridienne, confection des repas des équipes des restaurants scolaires).

Projet 2024 :

- Continuité de la participation aux divers temps de concertation « Terre de jeux 2024 »
- Continuité du travail passerelle avec le Point Accueil Jeunes dans le cadre de l'intégration des jeunes de de l'ALSH au « Pôle Ados »
- Accompagnement des jeunes dans le cadre du dispositif aide au BAFA
- Festi'Contes
- Fête de la nature
- Journée festive et ludique avec les équipements Petite Enfance
- Travail collaboratif avec les partenaires locaux (cinéma, médiathèque, école...)
- Implication et participation à la réflexion et aux temps de concertation d'un futur projet ALSH

La politique jeunesse

Point Accueil Jeunes

C'est tout une communauté éducative qui permet le développement du Point Accueil Jeunes avec diverses interventions :

- Projet en lien avec les services municipaux dans le cadre du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (médiathèque, musée),
- Découverte des métiers sur l'accueil du mercredi après – midi,
- Les parents ont été invités à la matinée portes ouvertes des restaurants scolaires,
- Participation des jeunes du PAJ au festival communautaire « What'this »
- Participation des jeunes aux futurs jeux communautaires,

- Une enquête a été réalisée afin d'identifier les besoins des jeunes pour le futur projet du pôle associatif – culture – jeunesse.

Point d'Information Jeunesse (PIJ)

Dans le cadre des missions d'information à la jeunesse, le PIJ a répondu à l'appel à projet de la caravane des métiers organisé chaque année par la Région Auvergne-Rhône-Alpes. La ville de Gannat a ainsi eu le plaisir d'avoir été retenue dans le parcours 2024 (cette action a accueilli 15 000 visiteurs en 2023).

Date : 30/03/2024

Public : collégiens, lycéens, étudiants, familles, adultes en reconversion et demandeurs d'emploi.

Programme : démonstrations, animations participatives, immersions, échanges et rencontres.

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes Orientation

Caravane des métiers
Auvergne-Rhône-Alpes

SAVE THE DATE

DU 18 AU 30 MARS 2024

15 000 VISITEURS EN 2023

ELLE EST DE RETOUR !

Collégiens, lycéens, étudiants, familles, adultes en reconversion et demandeurs d'emploi, venez découvrir les métiers, les formations et les secteurs d'activité de façon concrète.

Au programme : démonstrations, animations participatives, immersions, échanges et rencontres ! Pendant toute la durée de l'événement, de nombreux professionnels et jeunes en formation seront présents afin de répondre à toutes vos questions.

Pour venir une inscription gratuite est obligatoire via une plateforme en ligne dédiée. Une confirmation d'inscription vous sera envoyée.

Retrouvez la Caravane des métiers dans tous les départements de la région. Elle fera escale dans 12 villes, du lundi 18 mars au samedi 30 mars, de 9h à 16h30.

Lundi 18 mars, LA VOULTE-SUR-RHÔNE (07), 7 rue René Cassin
Mardi 19 mars, MONTÉLIMAR (26), parking du Palais des Congrès
Mercredi 20 mars, FONTAINE (38), parvis de l'Hôtel de Ville, 89 Mail Marcel Cachin
Jeudi 21 mars, MOÛTIERS (73), complexe sportif Bardassier, chemin de la Digue
Vendredi 22 mars, CLUSES (74), 36 rue du Marcelly
Samedi 23 mars, SAINT-GENIS-POUILLY (01), Technoparc, 50 rue Gustave Eiffel
Lundi 25 mars, BRON (69), place de la Liberté
Mardi 26 mars, FEURS (42), place Félix Niçay
Mercredi 27 mars, LE PUY-EN-VELAY (43), place du Breuil
Jeudi 28 mars, SAINT-FLOUR (15), parking des Allées, allées Georges-Pompidou
Vendredi 29 mars, RIOM (63), place de la Fédération
Samedi 30 mars, GANNAT (03), 16 rue du Champ de Foire

www.auvergnerhonealpes-orientation.fr/actions/caravane-des-metiers/

Comme chaque année, le PIJ renouvèlera ses actions PSC1, découverte des métiers de l'animation, jobs d'été, bourses étudiantes/apprentis etc...

3.3.2. Une ville sûre.

La Ville de Gannat s'entoure de l'ensemble des forces de l'ordre pour assurer la sécurité, la tranquillité et la salubrité des Gannatois.

➤ La vidéoprotection

Pour mémoire, la Ville dispose d'un dispositif de 38 caméras, visant à renforcer la sécurité des espaces publics et à favoriser l'élucidation des actes de délinquance autour d'un système de vidéoprotection actif 24h sur 24. L'année 2023 a été consacrée au déploiement d'une nouvelle phase d'installation de 6 caméras. Le coût annuel de fonctionnement est estimé à 11 628 €.

➤ Contrat de sécurité

La police municipale va prochainement renouveler la convention communale de coordination entre la police municipale et les forces de sécurité de l'État, qui consiste à travailler en étroite collaboration avec la gendarmerie de Gannat.

➤ Intervention de nos policiers municipaux dans les écoles.

La police municipale accorde une importance toute particulière aux actions de prévention et de sensibilisation de nos jeunes. Ainsi, ils interviennent régulièrement pour **Savoir rouler à vélo, pour les actions « harcèlement scolaire » (...)**

En 2024 sera étudié la possibilité de mettre en place un permis piétons.

La police municipale accompagne les directeurs d'écoles afin de mettre à jour le Plan Particulier du Mise en Sûreté (PPMS).

3.3.3. Un CCAS pour les plus démunis et un Service d'Aide à Domicile qualitatif.

Les politiques publiques locales de solidarité sont menées de façon concertée par la direction des solidarités, le réseau associatif et son CCAS.

Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM)

En février 2024, le CCAS de Gannat aura le plaisir de contractualiser avec le Conseil Départemental de l'Allier le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM).

Rappel : le CCAS de Gannat a été retenu à l'issue de l'appel à candidatures du 12/05/2023 (6 services retenus sur 48 existants dans le département) et bénéficiera à ce titre d'une dotation complémentaire annuelle durant les 5 années à venir.

Le CPOM est un outil de modernisation de l'action publique et de mise en œuvre des politiques de l'autonomie dans les territoires.

Il a pour objet de renforcer la qualité de services aux usagers et la capacité des services à réaliser leurs missions au travers d'engagements réciproques dans :

- Les actions à développer auprès des usagers seniors et des professionnels du domicile
- L'attribution et la gestion de moyens financiers
- L'évaluation des résultats atteints

Au travers de cette dotation dite « qualité », le CCAS s'engage donc dans un large programme couvrant à la fois des domaines organisationnelles (formation, mutualisation), qualitatifs (couverture territoriale) et de montée en charge des équipements (véhicules de services et matériels ergonomiques).

Centre médico psychologique

La Ville de Gannat a rénové des bureaux occupés actuellement par le Centre Médico-Psychologique (CMP) afin d'assurer la continuité de l'activité sur le secteur.

Le CMP dispose de locaux adaptés à l'accueil et le suivi des patients du secteur adulte de psychiatrie Vichy-Ouest et de l'intersecteur de Pédopsychiatrie, services relevant du Centre hospitalier de Vichy. Les travaux ont été réalisés en régie au cours de l'année 2023.



Jardins partagés : échanges de pratiques et rencontres de jardiniers autour de transmission de savoir et du bien manger (coût de 15 euros/an avec un accompagnement du CCAS et du secours catholique).

3.3.4. La politique culturelle pédagogique

Le patrimoine

Des parcours de visite interactifs Baludik ont été mis en place afin de découvrir de manière ludique le patrimoine gannatois. Deux circuits sont aujourd'hui disponibles : un parcours Moyen-Âge et un parcours Belle époque. Il y a possibilité d'en créer de nouveaux en interne. La conception du premier parcours, intitulé « Un Voyage inattendu », a été fait en collaboration avec les concepteurs Baludik. Quant au second parcours, intitulé « Mystère en Bourbonnais : le violon du Dr Delarue », il a été conçu par les services de la mairie. La Ville a obtenu des crédits du Fonds européen Leader pour financer ce projet. Depuis le lancement en mai 2023, le parcours « Un voyage inattendu » a été téléchargé par les utilisateurs 125 fois et « Mystère en Bourbonnais... » 116 fois.

Deux tableaux majeurs, « L'adoration des mages » et « L'adoration des bergers », sont actuellement en restauration ; et le tableau « L'adoration des bergers » sera présenté au musée

Anne de Beaujeu pour l'exposition : « Trésors du baroque. La peinture en Bourbonnais au XVIIIe siècle », du 8 février 2024 au 5 janvier 2025.

Le Musée municipal Yves Machelon

Au 2 octobre 2023, la fréquentation générale du musée a augmenté de 123% par rapport à 2022, avec 3 401 entrées. C'est la meilleure fréquentation depuis 20 ans.

Durant la foire médiévale du 14 juillet 1 414 visiteurs ont pu apprécier les expositions.

L'exposition temporaire « Sorcières et guérisseurs à travers les plantes » fut un atout puisqu'elle a attiré un large public, autant novice que spécialiste.

Elle fut l'objet de nombreux ateliers pédagogiques durant les vacances de Pâques, d'été et de Toussaint, qui ont eu un franc succès puisqu'environ 150 enfants, adolescents et adultes individuels y ont participé.

Le public scolaire fut aussi au rendez-vous puisque 536 enfants ont été accueillis en 2023. Les écoles gannatoises, qui bénéficient de la gratuité (notamment les classes de maternelle du Champ de foire, grâce à une programmation pédagogiques adaptée aux jeunes enfants), mais aussi des classes de Broût-Vernet, du collège de Bellenaves et de Saint-Pourçain, qui se sont déplacées spécialement pour bénéficier de nos collections au tarif spécial « scolaires extérieurs ».

Le programme « *Levez les Yeux !* », lié aux Journées du Patrimoine, fut une nouvelle fois un succès.

Pour la deuxième année, l'Escape Game, « Cellule 42 », proposé au musée municipal Yves Machelon, a reçu 20 équipes. Son scénario, en relation avec l'évasion de trois résistants, dont Claude Hettier de Boislambert, compagnon de la Libération, le 1^{er} décembre 1942, permet d'attirer un public différent au musée, tout en restant un outil de divertissement pédagogique. Une plus large diffusion des supports de communication de l'Escape Game « Cellule 42 » serait sans aucun doute un moteur d'attraction pour de nouveaux joueurs et amateurs de jeux d'évasion, le public local ayant déjà été touché sur 2022 et 2023.

Bibliothèque municipale

La médiathèque reçoit toutes les écoles maternelles, élémentaires et primaires de Gannat 3 fois par année scolaire.

Afin de valoriser le patrimoine du fonds ancien de la médiathèque municipale de Gannat, une nouvelle animation est proposée tous les premiers vendredis du mois : « **Les Vendredis du patrimoine** ». Depuis la première séance, une douzaine de personnes ont participé. Il s'agit d'un public différent des habitués de la médiathèque. L'objectif d'attirer un nouveau public, tout en valorisant le fonds patrimonial, est donc atteint.

Afin de présenter les jeux de société, une animation « **Bib en jeux** » est présentée un samedi par mois. La variété de la programmation et de l'animation sont attractifs, puisqu'une douzaine de participants se présentent à chaque séance.

Un temps d'échange « **Autour de vos lectures** » est proposé à tous les abonnés un mercredi par mois, à 20 heures. La dizaine de participants viennent à la fois pour débattre de leurs lectures mais aussi pour découvrir de nouveaux titres, non sans un certain enthousiasme.

La tenue annuelle du Prix René Fallet, invite des lecteurs volontaires à faire partie du jury du comité de lecture de Gannat. En 2023, une quinzaine de personnes ont participé au vote du lauréat.

Un concert dessiné avec Charles Berbérian (lauréat du Prix Wolinski de la BD 2023) a eu lieu le 15 septembre 2023 au cinéma organisé par la médiathèque municipale.

La médiathèque municipale met en œuvre des actions en direction des tout petits en relation avec les service petite enfance de la communauté de communes Saint-Pourçain-Sioule-Limagne :

- Une Racontine mensuelle
- Le Prix des petits lecteurs de l'Allier

Les différents services culturels de la ville de Gannat travaillent ensemble afin de proposer des activités :

- Le Frileux vendredi pour les 5-8 ans en février 2024
- L'Affreux vendredi pour les 9-12 ans en novembre 2024

Les services culturels participent à la programmation culturelle de la Communauté de communes et bénéficient de spectacles à Gannat dans sa programmation culturelle.

Cinéma

En 2023, la fréquentation du cinéma s'est accrue de 25 % (19 % au niveau national).

L'équipe du cinéma présente lors d'une séance les films qui seront à l'affiche de la programmation suivante. Le public est ainsi associé en lui permettant de choisir des films.

Le cinéma Le Chardon propose des cycles de réalisateurs ainsi que le Festival « Cinéma mon amour ».

Le cinéma Le Chardon diffuse les Opéras en direct du MET.

L'Éducation aux Arts et à la Culture à l'échelle intercommunale, une 2ème convention signée avec les partenaires.

Depuis fin 2017, la Communauté de communes Saint-Pourçain Sioule Limagne reconnaît la culture comme un axe majeur de développement du territoire tant par les équipements culturels qu'elle porte directement ou en partenariat avec les communes.

L'École de Musique Communautaire, sur le site de Gannat, propose un enseignement de qualité à plus de 200 élèves avec un accès à la pratique de 12 disciplines.

En parallèle, une musicienne intervenante titulaire du diplôme du DUMI, se rend au sein de tous les établissements scolaires gannatois du 1er degré afin de construire des projets musicaux avec les enseignants tout au long de l'année.

Depuis 2018, la Communauté de communes a signé une convention d'Éducation Artistique et culturelle qu'elle développe sur le territoire. L'éducation artistique et culturelle EAC est une ouverture sur le monde, sur la connaissance, sur l'Autre, sur les pratiques collectives mais aussi une source d'épanouissement personnel et d'émancipation. C'est pourquoi la politique culturelle constitue une priorité de la politique culturelle de la Communauté de communes.

Le Ministère de l'Éducation nationale et le Ministère de la Culture ont souhaité formuler des objectifs concrets, atteignables et compréhensibles pour l'éducation artistique et culturelle.

Cette année 2023-2024, 3 grands projets ont vu le jour à Gannat :

- **Festival jeunes « Sublimier sa différence »** en partenariat avec le PAJ, 5 jeunes gannatois ont participé à la programmation, l'organisation, la réalisation de cet événement communautaire.
- **Projet Rési'danse**, grâce à la Compagnie Imprévue de Vichy, une classe de 6^{ème}, une classe de 3^{ème} du collège Joseph Hennequin ainsi que les CM2 de l'école Jean Jaurès ont pu bénéficier de 30 heures d'ateliers avec deux danseurs de la compagnie. En parallèle, Le Centre National du Costumes de Scènes, par le biais d'une artiste plasticienne, a accompagné les résidents de l'EHPAD François Mitterrand pour la confection des décors et des costumes avec 9 heures d'ateliers. Les 130 participants ont été ravis de montrer leur création le vendredi 07 avril 2023.
- **Projet Voca'Percu** : à l'initiative de Xavier Belanger, professeur d'éducation musicale du collège Joseph Hennequin, un projet autour des percussions corporelles et de la musique assistée par ordinateur à débiter en octobre 2023 en partenariat avec le Communauté de communes. Les artistes de la Compagnie Soleo viennent pour 5 ateliers transmettre leur passion aux jeunes de la chorale du collèges (80), de la classe de CM2 de Jean Jaurès (22), de la classe de CM2 du Malcourlet (25) et de la classe de CM2 de Biozat (16) afin de créer une passerelle entre l'école primaire et le collège.

5 projets / créations artistiques sur le territoire communautaire en 2024 (abécédaire, résidence, sports et culture...) et 4 spectacles à Gannat.



3.3.5. La politique sportive – Label Terre de Jeux 2024

Le renforcement des actions orientées vers le sport, santé, séniors, handicap et sport adapté

La Ville de Gannat mène un programme labellisé « Terre de Jeux 2024 ». Ce label répond certes à un objectif de vivre l'aventure des Jeux de Paris 2024 à Gannat, mais c'est surtout une occasion d'**œuvrer pour une pratique du sport plus développée et inclusive.**

2024, une année au compte à rebours olympique :

- **Temps fort 1.** Une thématique Paralympique sera menée sur les accueils périscolaires, Point Accueil Jeunes et accueils de loisirs communautaire. Ce sera l'occasion pour les enfants de pratiquer des animations en fauteuil, le cécifoot et le rugby flag et de rencontrer un athlète paralympique.

- Temps fort 2. Une thématique olympiade sera menée sur les accueils périscolaires, Point Accueil Jeunes, accueil de loisirs communautaire et associations sportives avec diverses animations : olympiades maternelles – élémentaires, cross élémentaire, olympiades en familles, concours de déco, escape games, jeux olympiques communautaires.
- Temps fort 3. La rentrée 2024 avec un Forum des associations, semaine découverte du sport, Savoir Rouler à Vélo
- Temps fort 4. Les Rendez-vous d’octobre sur la première quinzaine d’octobre avec la Semaine Bleue.

Le forum de associations un rendez-vous annuel.

La municipalité soutient le tissu associatif à travers la mise à disposition de locaux et une politique de versement de subventions annuelles d’environ 120 000 €.

Le forum des associations est un rendez-vous annuel attendu par tous.

Cette mise en avant des associations gannatoises permet au public de découvrir sur un seul lieu l’ensemble des activités présentes au sein de la ville.

En 2023, c’est 35 associations sportives, culturelles et sociales ont répondu à cet évènement, synonyme de moment de partage et d’échange avec la population.

Tout au long de la journée, les associations nous ont fait partager leurs passions au cours d’animations représentatives de leurs activités.

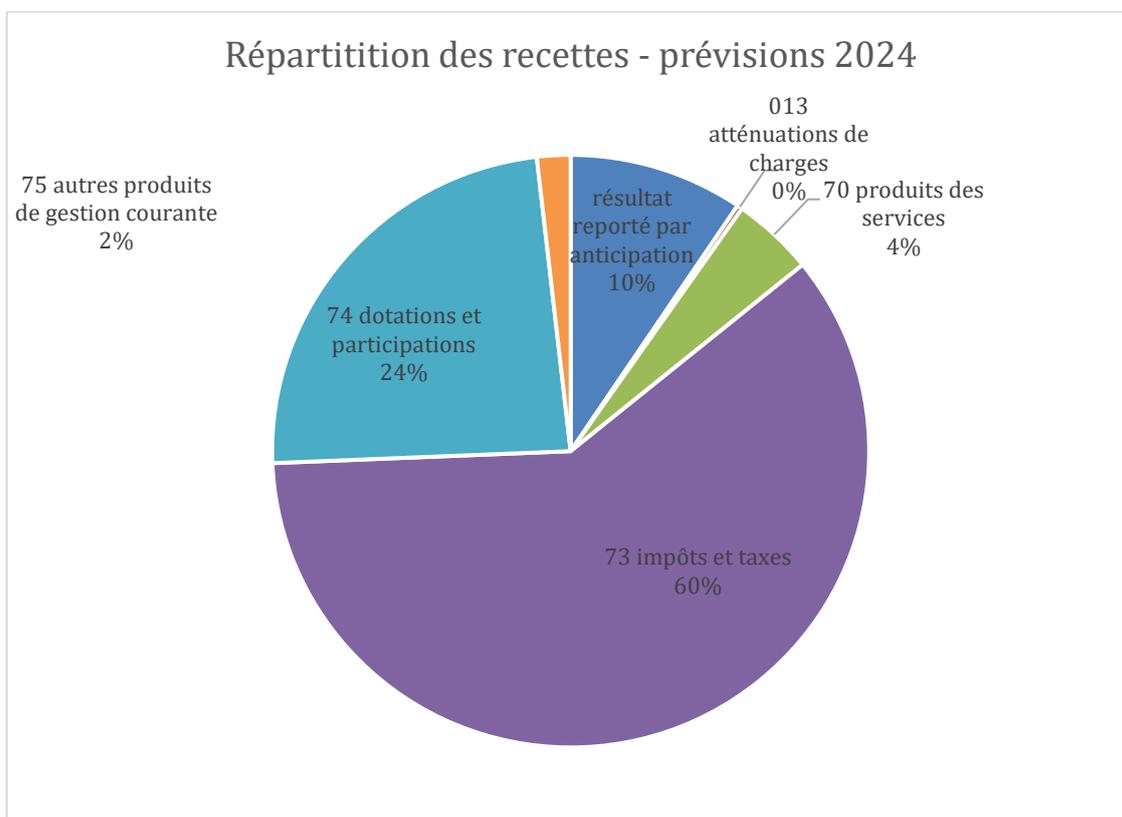
L’édition 2024 est en cours de préparation.

PARTIE 4 : BUDGET 2024 DE LA VILLE DE GANNAT



4.1 La section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement.



SYNTHÈSE DES RECETTES PRÉVISIONNELLES DE FONCTIONNEMENT POUR L'ANNÉE 2024.

L'excédent de fonctionnement de l'année 2023 devrait avoisiner les **800 k€**.

Au chapitre 013, les atténuations de charges correspondant au remboursement maladie du personnel peuvent être estimées à **25 000 €** eu égard aux arrêts longue durée connus ; et aux retours annoncés.

Au chapitre 70, les recettes des produits de services devraient avoisiner les **391 k€**.

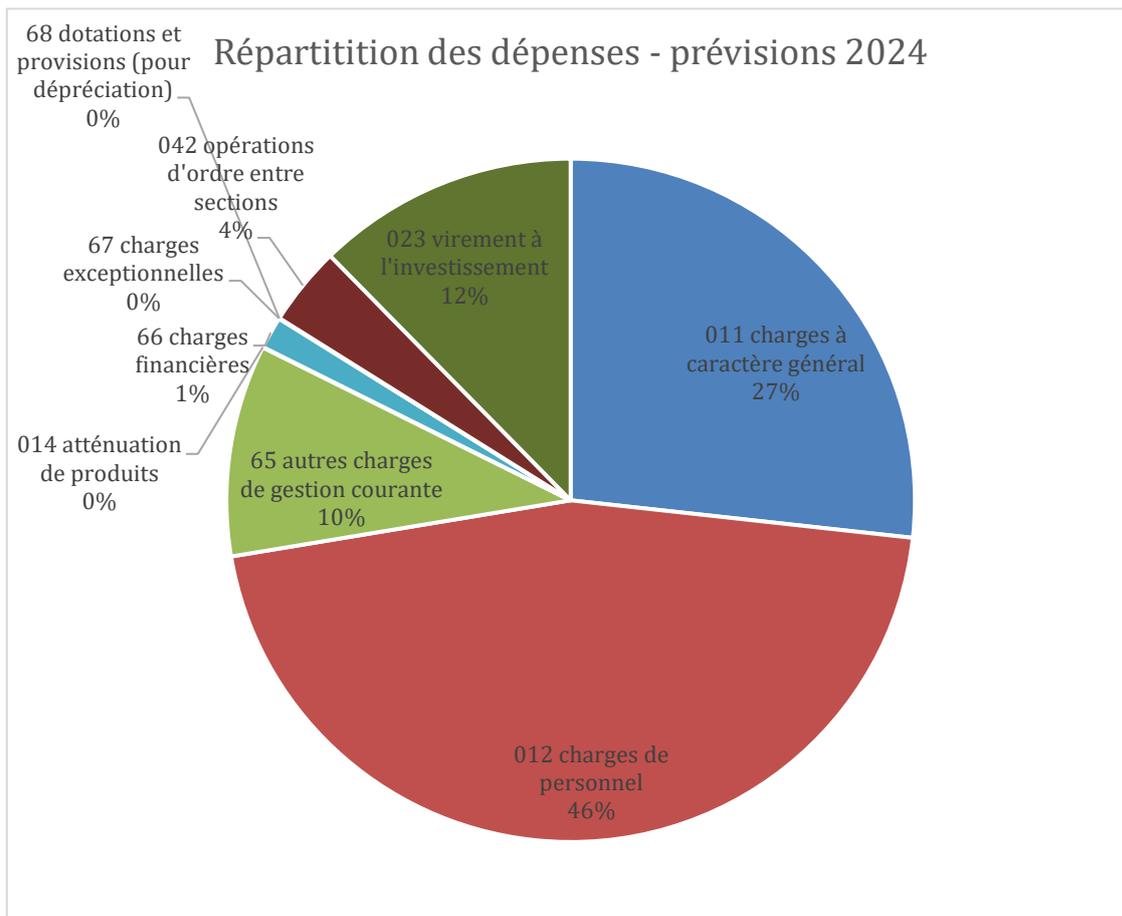
Au chapitre 73 (impôts – taxe) : les projections annoncent **5,3 M€** de recettes fiscales (sans revalorisation des taux communaux).

Au chapitre 74 (dotations et participations) : scénario réalisé avec une baisse eu égard au filet de sécurité (énergétique) qui ne sera vraisemblablement pas reconduit.

Au chapitre 75, on enregistre les recettes des loyers notamment. Ce chapitre devrait être en nette augmentation compte tenu des indemnisations des assurances (sinistre grêle).

Les recettes de fonctionnement devraient s'élever à 8,4M € (soit près de +1,9% par rapport au CA 2023 provisoire).

Les dépenses de fonctionnement.



SYNTHESE DES DEPENSES PREVISIONNELLES DE FONCTIONNEMENT POUR L'ANNEE 2024.

Au **chapitre 011 (2,2M€)**, la proposition de travail prévoit une diminution de 80k€ ; en partie due à la réduction du prix de l'énergie.

Au **chapitre 012** (dépenses de personnel), il est proposé de prévoir **+200 K€** par rapport à l'année 2023. Ce poste de dépense est évalué à effectif constant par rapport à l'année 2023. Cette augmentation doit permettre de couvrir l'évolution des carrières des agents ; la hausse du SMIC ; et la hausse de 5 points pour l'ensemble des agents à compter du 1^{er} janvier.

Au **chapitre 65** (en comparaison au budget 2023) – ce chapitre ne devrait pas prévoir de modifications majeures.

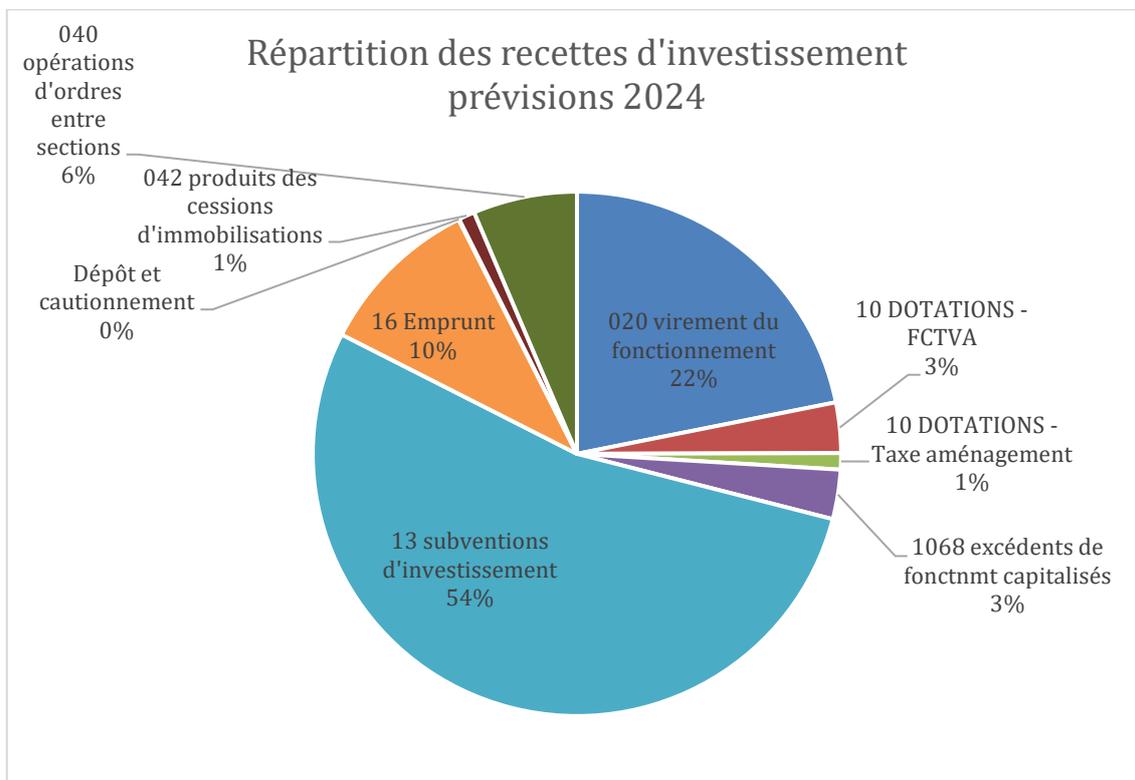
Au **chapitre 66**, on prévoit le remboursement de des intérêts d'emprunt à hauteur de 128 000 €.

Chapitre 023 – Le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement pourrait être en nette augmentation. L'objectif étant un virement à hauteur 1 M€.

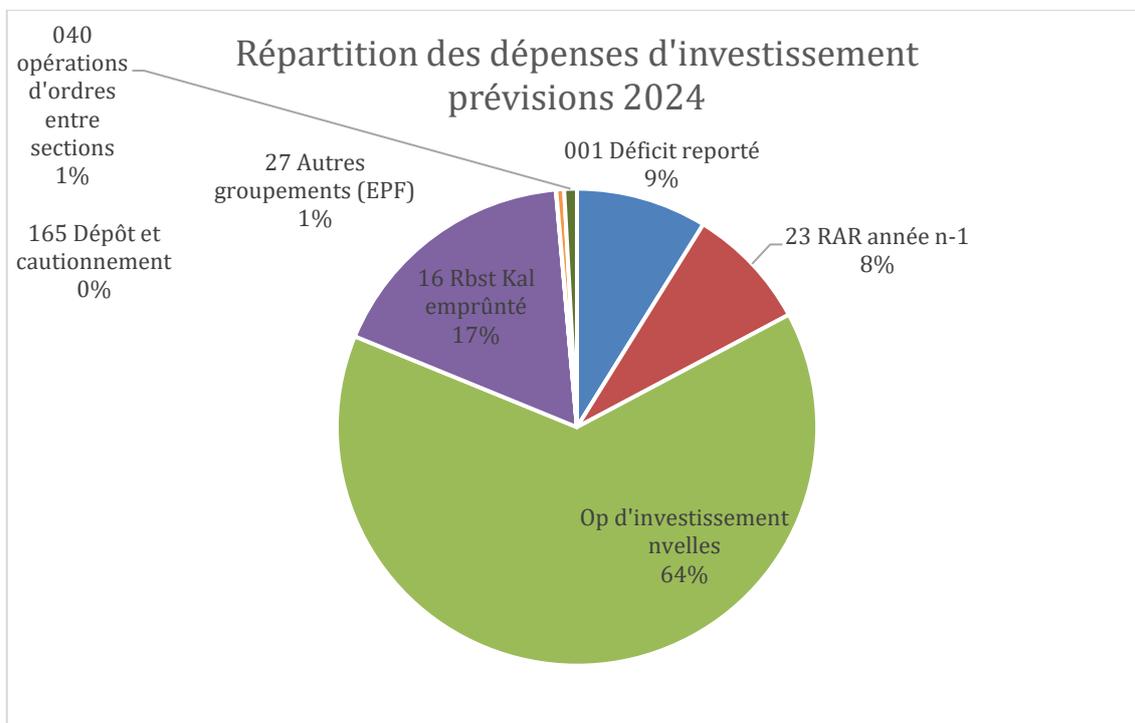
Les dépenses de fonctionnement devraient s'élever à près de 8,4M€.

4.2 La section d'investissement

Les recettes d'investissement.



Les dépenses d'investissement



Cette répartition de la section d'investissement sera approfondie lors de l'élaboration du budget 2024 ; eu égard au débat d'orientations budgétaires.

ANNEXES

LES CONTRACTUALISATIONS

Petite Ville de Demain (PVD)

En mars 2021, la ville de Gannat a adhéré au dispositif « Petites villes de demain ». Cette adhésion donne lieu à une convention qui prévoit l'engagement de la ville dans la mise en oeuvre d'un projet de territoire explicitant une stratégie de revitalisation, lui-même formalisé par une convention d'opération de revitalisation territorialisée (ORT).



L'opération de Revitalisation du Territoire (ORT), créée par l'article 157 de la loi portant Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique (ELAN), a pour objet d'œuvrer pour un projet global de territoire, destiné à adapter et moderniser le parc de logements et de locaux commerciaux et artisanaux ainsi que, le tissu urbain du territoire. Ainsi, l'ORT est destinée à prendre en compte l'ensemble des enjeux de revitalisation de centre-ville afin d'améliorer son attractivité, de lutter contre la vacance et de réhabiliter les friches urbaines, dans une perspective de mixité sociale, d'innovation et de développement durable.

Les avantages concrets et immédiats de l'ORT confèrent des nouveaux droits juridiques et fiscaux, notamment pour

- 1) renforcer l'attractivité commerciale en centre-ville (dispense d'autorisation d'exploitation commerciale et possibilité de suspension au cas par cas de projets commerciaux périphériques) ;
- 2) favoriser la réhabilitation de l'habitat (accès prioritaire aux aides de l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH), éligibilité au Denormandie dans l'ancien), mieux maîtriser le foncier (droit de préemption urbain renforcé, droit de préemption dans les locaux artisanaux) ;
- 3) faciliter les projets à travers des dispositifs expérimentaux (permis d'aménager, permis d'aménager multi-sites).

L'ORT est donc un cadre intégrateur qui se matérialise par une convention signée entre la communauté de communes Saint-Pourçain Sioule Limagne (EPCI), la Ville de Gannat et la Ville de Saint-Pourçain Sur Sioule, l'Etat et ses établissements publics, ainsi qu'à toute personne publique ou privée susceptible d'apporter son soutien ou de prendre part à des opérations prévues par le Contrat territorial de Relance et de Transition Ecologique (CRTE).

Le périmètre de stratégie territoriale correspond à l'ensemble du périmètre de la communauté de communes Saint-Pourçain Sioule Limagne. Les périmètres d'intervention inclus dans ce périmètre sont définis uniquement pour Gannat et Saint Pourçain sur Sioule.

8 fiches actions ont été définies prioritaires.

- Fiche action 1 : Reconversion d'une ancienne friche industrielle – La Malterie.
- Fiche action n°2 : Renforcement de la dynamique commerciale autour de la Halle du Marché Couvert
- Fiche action n°3 : Démarche participative autour de la création d'un pôle de Vie associative, culturelle et jeunesse
- Fiche action n°4 : Démarche participative autour de la requalification de l'artère commerçante – La Grande Rue
- Fiche action n°5 : Le Quai Adrian
- Fiche action n°6 : Etude sur la refonte des mobilités et du stationnement en centre-bourg.

- Fiche action n°7 : Etude sur la requalification des abords du château
- Fiche action n°8 : Etude sur la requalification des abords de la Gare.

Extrait de la délibération n°144/22 du conseil municipal du 9 décembre 2022.

Le contrat de relance et de transition écologique CRTE.



Le contrat de relance et de transition écologique constitue le cadre d'action partenarial et programmatique qui croise à l'échelle du bassin de vie les priorités d'action des collectivités territoriales avec celles de l'Etat.

Le CRTE a vocation à regrouper l'ensemble des contrats signés entre l'Etat et les collectivités (contrats de ville, action cœur de ville, petites villes de demain, contrats de transition écologique, contrat de ruralité...) et à couvrir l'ensemble des territoires.

L'ensemble des subventions de l'Etat aux collectivités territoriales est mobilisable pour financer les projets inscrits dans le CRTE. Toutefois, l'attribution des subventions ne doit pas être réservée aux seules opérations inscrites dans le CRTE, en particulier s'agissant de la DETR dont les priorités d'emploi restent fixées au niveau de chaque département par la commission d'élus.

(Extraits de la circulaire du 04/01/2022 relative à la mise en œuvre des CRTE)

Le projet de territoire de la Communauté de communes Saint Pourçain Sioule Limagne porte l'ambition politique et stratégique des élus territoire et donc des 60 communes.

Ainsi, après avoir croisé le diagnostic du territoire avec ses enjeux et avec la vision des élus communaux, un projet de territoire a été défini, visant à maintenir et renforcer l'attractivité du territoire, organisé autour de ses 6 bassins de proximité et caractérisé par son identité rurale, en préservant la structuration du territoire à partir des deux polarités principales que sont Gannat et Saint-Pourçain-sur-Sioule, et en tenant compte de l'influence des trois pôles urbains départementaux, que sont Montluçon, Vichy et Moulins, dans une logique de complémentarité.

Le projet s’articule autour de **3 ambitions** qui permettent de répondre aux enjeux du territoire.

AMBITION 1 : VALORISER ET DIVERSIFIER LES DYNAMIQUES ECONOMIQUES TOUT EN LIMITANT LES IMPACTS SUR L’ENVIRONNEMENT

AMBITION 2 : RENFORCER L’ATTRACTIVITE RESIDENTIELLE DU TERRITOIRE TOUT EN AFFIRMANT SA RURALITE

AMBITION 3 : PROTEGER ET METTRE EN VALEUR LES ATOUTS LOCAUX TOUT EN S’ENGAGEANT DANS LA TRANSITION ECOLOGIQUE

Revitalisation centre – ville centre bourg.

Le conseil départemental a décidé par délibération du 22/01/2020 de mettre en place un dispositif de reconquête Centre-ville Centre-bourg.



C’est dans le cadre de ce dispositif départemental que le cabinet AXE SAONE à l’appui des rapports d’activités et de diagnostics dont le Département, l’Etat, la Région Auvergne Rhône-Alpes, la Communauté de communes Saint Pourçain Sioule Limagne, le CAUE 03, la Chambre de Commerce et d’Industrie, la Chambre des Métiers et de l’Artisanat, l’ADIL 03, l’EPF, la CAF... a accompagné la commune dans la réalisation du programme d’actions pluriannuel conformément au cahier des charges du dispositif.

Le programme d’actions pluriannuel inscrit sur une durée de cinq années prend ainsi en compte dans le cadre du développement global du centre-ville au sein du périmètre défini, les orientations relevant du cadre de vie, de la vitalité et de l’habitat.

Les cofinancements sollicités au titre de ce programme d’actions prévisionnel seront susceptibles d’être complétés par d’autres financements en respectant le taux maximum d’aides publiques de 80% pour chacune des fiches-actions correspondantes.

7 axes prioritaires jusqu’en 2026

| | |
|---------------------------------|---|
| Cadre de vie | Restauration du patrimoine bâti |
| Vitalité | Réfection et rénovation énergétique des infrastructures publiques |
| Vitalité | Marché Couvert |
| Cadre de vie | Mobilité douce |
| Cadre de vie Habitat | Recyclage de la friche Industrielle de la Malterie |
| Vitalité | Réorganisation des sites scolaires |
| Vitalité | Création d’un pôle de vie associative, culturelle, jeunesse |

RAPPORT RELATIF A LA STRUCTURE ET L'EVOLUTION DES EFFECTIFS

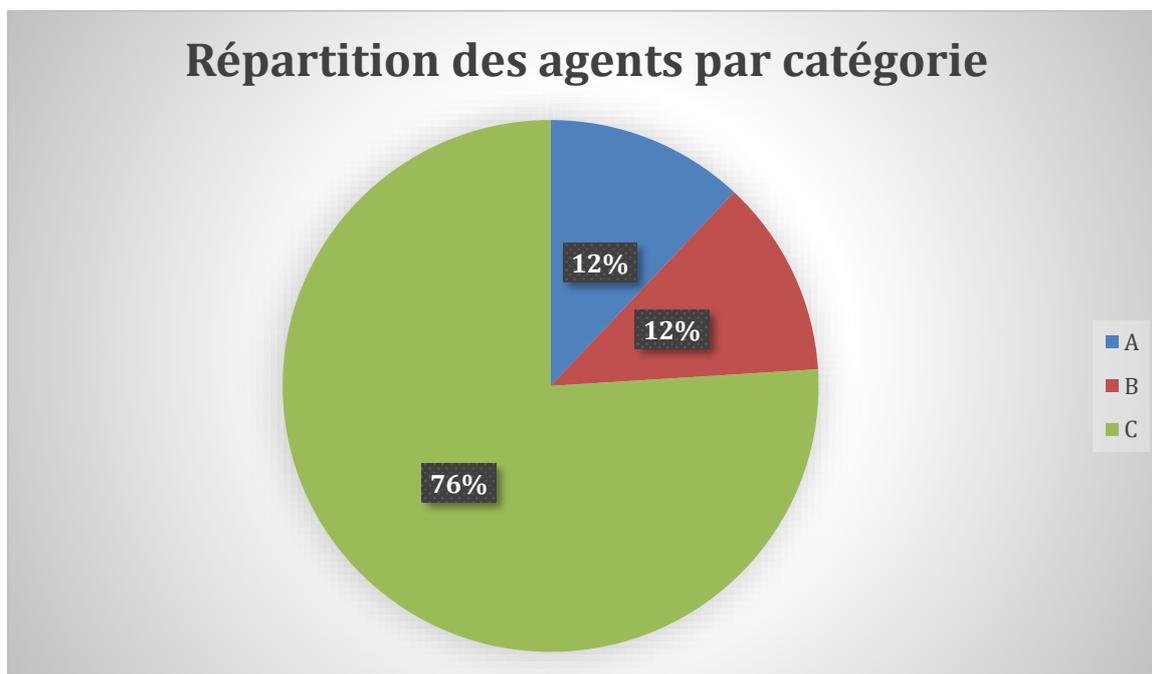
Les effectifs municipaux au 31 décembre 2023 : 103 agents (emplois pourvus)

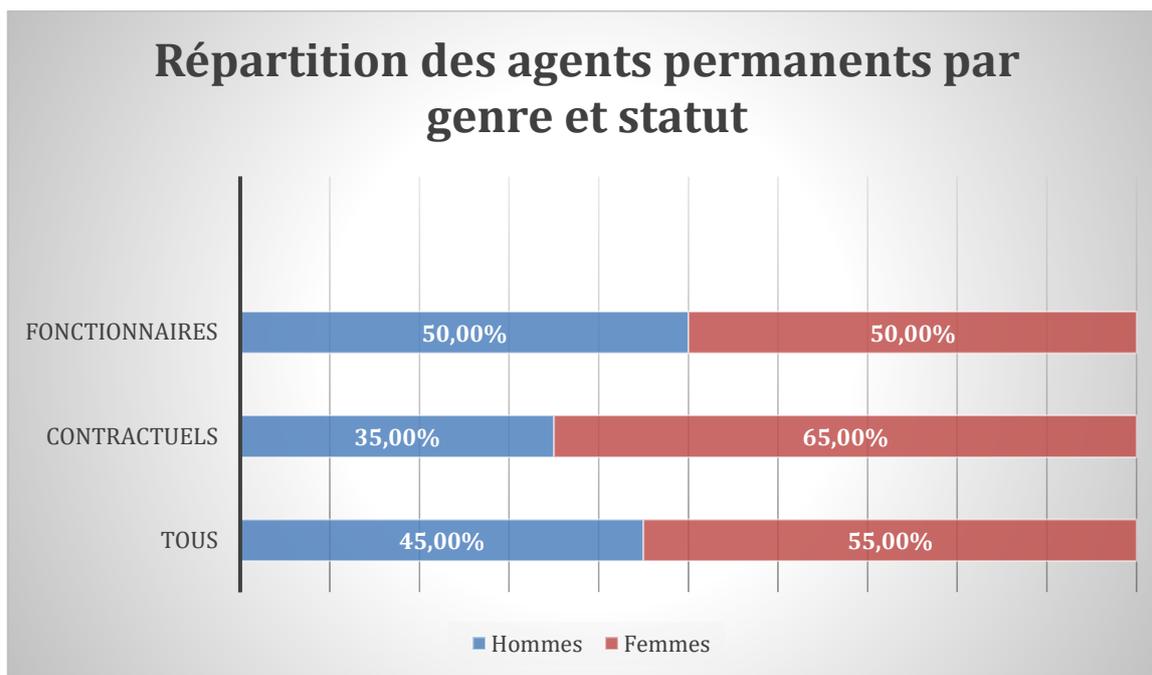
- 64 Fonctionnaires
- 25 Contractuels sur emploi permanents
- 14 Contractuels sur emploi non permanents dont 1 contrat de droit privé (apprenti)

Répartition par Filières et % :

| Filières | Fonctionnaires | Contractuels (de droit public) | Contractuels (sur emploi non permanents) | Tous |
|------------------|----------------|--------------------------------|--|------|
| Administrative | 8% | 5% | 0% | 13% |
| Technique | 44% | 6% | 2% | 52% |
| Social | 5% | 0% | 0% | 5% |
| Sportive | 2% | 0% | 0% | 2% |
| Culturelle | 5% | 3% | 1% | 9% |
| Animation | 5% | 2% | 9% | 16% |
| Police Municipal | 3% | 0% | 0% | 3% |
| | 72% | 16% | 12% | 100% |

Répartition des agents permanents par catégorie au 31/12/2023





Equivalent temps plein rémunéré (emplois permanents)

85,16 agents en équivalent temps plein sur l'année 2023 :

- Fonctionnaires : 62.7
- Contractuels permanents : 17.36
- Contractuels non permanents : 5.10

Positions particulières.

Un agent dans une autre situation : disponibilité

Zoom sur la mutualisation et les prestations de services

Personnels communaux mis à disposition :

Deux conventions de mise à disposition sont signées avec la Communauté de Communes pour le pôle culture (50% du temps de l'agent).

Des conventions de prestations de service permettent l'intervention du personnel du pôle technique, des services communications et cinéma auprès de la Communauté de Communes

Recours à des agents communautaires ou communes extérieures :

Une convention de mise à disposition a été signée avec la Commune de Bègues pour renforcer le service « état-civil » - 1 matinée par semaine.

Des conventions (4 agents concernés) ont été signées avec Profession Sport et Loisirs (PSL) afin de renforcer et stabiliser les équipes du pôle éducation.

La communauté de communes met à disposition un agent de la communication (40%) et un agent de la direction générale (70%).

Plusieurs services communautaires effectuent des missions pour la collectivité via des conventions de prestations de services. **Sont concernés :**

- La commande publique
- Les assurances
- Le cinéma

VUE GLOBALE DU COMPTE ADMINISTRATIF PROVISoire 2023 – BA CAMPING

SITUATION FINANCIERE PREVISIONNELLE 2023 (En €)

| FONCTIONNEMENT | | INVESTISSEMENT | |
|--|-------------------|---------------------------------|-------------------|
| Recettes | 59.371,62 | Recettes | 34.759,63 |
| - Dépenses | 65.510,42 | - Dépenses | 31.178,39 |
| = Résultat de l'exercice | - 6.138,80 | = Résultat de l'exercice | + 3.581,00 |
| <i>(pour mémoire 2022)</i> | +6.246,93 | <i>Reste à réaliser</i> | 0 |
| + Excédent reporté | 8.050,89 | - >Excédent reporté | +15.885,29 |
| = Résultat de clôture de fonctionnement | 1.912,09 | = Besoin de financement | +15.885,29 |
| <i>(pour mémoire 2022)</i> | 8.050,89 | d'investissement | |

VUE GLOBALE DU COMPTE ADMINISTRATIF PROVISoire 2023 – BA LOCATION SALLES

SITUATION FINANCIERE PREVISIONNELLE 2023 (En €)

| FONCTIONNEMENT | | INVESTISSEMENT | |
|--|-------------------|---------------------------------|------------------|
| Recettes | 157.358,87 | Recettes | 17.431,80 |
| - Dépenses | 160.689,93 | - Dépenses | 11.212,79 |
| = Résultat de l'exercice | - 3.331,06 | = Résultat de l'exercice | +6.219,01 |
| <i>(pour mémoire 2022)</i> | -3.227,32 | <i>Reste à réaliser</i> | -20.799 |
| + Excédent reporté | 9.108,83 | - >Excédent reporté | +79.274,82 |
| = Résultat de clôture de fonctionnement | 5.777,77 | = Besoin de financement | 85.493,83 |
| <i>(pour mémoire 2022)</i> | 9.108,83 | d'investissement | |

VUE GLOBALE DU COMPTE ADMINISTRATIF PROVISoire 2023 – BA LOTISSEMENT

SITUATION FINANCIERE PREVISIONNELLE 2023 (En €)

| FONCTIONNEMENT | | INVESTISSEMENT | |
|--|------------------|---------------------------------|-------------------|
| Recettes | 6.255,00 | Recettes | 3.003,00 |
| - Dépenses | 6.255,00 | - Dépenses | 3.252,00 |
| = Résultat de l'exercice | 0,00 | = Résultat de l'exercice | -249,00 |
| <i>(pour mémoire 2022)</i> | 0,00 | <i>Reste à réaliser</i> | 0 |
| + Excédent reporté | 51.375,94 | - >déficit reporté | -53.520,82 |
| = Résultat de clôture de fonctionnement | 51.375,94 | = Besoin de financement | -53.769,80 |
| <i>(pour mémoire 2022)</i> | 51.375,94 | d'investissement | |

SITUATION FINANCIERE PREVISIONNELLE 2023

(En €)

| FONCTIONNEMENT | | INVESTISSEMENT | |
|---|--|---|-------------|
| Recettes | | Recettes | 594.413,39 |
| - Dépenses | | - Dépenses | 238.115,07 |
| = Résultat de l'exercice | | = Résultat de l'exercice | +356.298,32 |
| <i>(pour mémoire 2022)</i> | | <i>Reste à réaliser</i> | 0 |
| + Excédent reporté | | - déficit reporté | -511.609,13 |
| = Résultat de clôture de fonctionnement | | = Besoin de financement d'investissement | |
| <i>(pour mémoire 2022)</i> | | | |
| Excédent disponible après couverture du besoin de financement d'investissement | | | |
| <i>(pour mémoire 2022)</i> | | | |